N° 16051 — LIIIme Année. | La Chaux-de-Fonds. 10 cent. — Le numéro — 10 cent. | Mercredi 17 Mai 1933.

PRIX D'ABONNEMENT
Franco pour la Suisse
Un an . . . . . Fr. 16.80
Six mois . . . . . » 8.40
Trois mois . . . . . » 4.20
Pour l'Etranger:
Un an . . . Fr. 55.— Six mois . Fr. 27.50
Trois mois . » 14.— Un mois . » 5.—
On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste suisses avec une surtaxe de 30 ct.
Compte de chèques postaux IV-b 325

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES
Paraissant à La Chaux-de-Fonds tous les jours, excepté le Dimanche

PRIX DES ANNONCES
La Chaux-de-Fonds . . . . . 10 ct. le mm (minimum 25 mm)
Canton de Neuchâtel et Jura bernois . . . . . 12 ct. le mm (minimum 25 mm)
Suisse . . . . . 14 ct. le mm
Etranger . . . . . 18 ct. le mm (minimum 25 mm)
Réclames . . . . . 60 ct. le mm
Régie extra-régionale Annonces-Suisses SA Bienne et succursales

A TRAVERS L'ACTUALITÉ

Les conditions de la paix

Genève, le 16 mai.

Le Bureau international de la paix vient de publier un manifeste dans lequel il dit. à côté de choses fort justes, des choses assez discutables, semble-t-il. Analysons d'un peu près ce document puisque aussi bien, ce faisant, nous tracerons du même coup les grandes lignes de la situation européenne présente.

Le Bureau de la paix reconnaît que « les traités de paix ont créé un état de chaos qui, sur plus d'un point, ne répond pas aux impératifs de la justice et du droit, et qu'il y a dès lors des adaptations qui s'imposent ». C'est l'évidence même ; et cela n'étant guère contesté sérieusement, que faut-il en conclure ? Procéder à la revision des clauses qui ne répondent pas aux impératifs de la justice et du droit ? Ce n'est pas la conclusion du Bureau, qui estime que « les modifications qu'il conviendrait d'y apporter ne peuvent être envisagées qu'avec la collaboration librement consenties des parties en cause ». Autant dire, dès lors, qu'on ne revisera rien, car jamais on n'a vu et jamais on ne verra un Etat rétrocéder de bonne grâce ce dont il n'est pas détenteur à juste titre. Le Bureau, en formulant ce vœu pie, explique que « des changements territoriaux qui seraient imposés par la force n'auraient pas d'autre résultat que celui de renverser, en l'exaspérant, la situation actuelle ». Mais n'y a-t-il aucun moyen terme entre le libre consentement (qu'on attendra sous l'orme) des Etats appelés à restituer quelque chose, et la contrainte brutale dont on userait à leur endroit ? N'y a-t-il pas, en diplomatie. des considérations qu'on peut faire valoir auprès des intransigeants, et qui ressortissent à l'intérêt général ? Que s'il était prouvé, par exemple, que telles concessions demandées à tels Etats assureraient la stabilité de la paix, ne serait-on pas fondé à les attendre très sérieusement de ces Etats, et à observer à leur endroit une attitude autre que résignée et passive s'ils se refusaient à les consentir ? N'aurait-on pas le devoir, dès qu'il s'agirait de nous donner une paix durable, de faire les pressions pacifiques nécessaires et suffisantes (il en est, et de tout ordre) afin d'avoir raison de mauvaises volontés qu'il serait manifestement coupable de tolérer dès qu'elles feraient naître le péril d'une nouvelle guerre ?

Le Bureau de la paix juge qu'il faut s'employer à « créer un état de bienveillance réciproque et de solidarité qui conduira aux adaptations que l'expérience paraît rendre nécessaires ». Encore un vœu pie. Cet état de bienveillance réciproque suppose un esprit collectif de justice ; d'ici que cet esprit soit instauré dans les relations internationales, le roi, l'âne ou moi nous mourrons.

La vérité toute simple, et pratique, nous paraît donc être que si des adaptations s'imposent, qui sont de nature à instaurer la paix durable, il faut y procéder, et que si la persuasion n'y suffit pas, elles doivent être imposées au nom de la sauvegarde commune. Pas ne sera besoin d'aller jusqu'à l'emploi de la force pour obtenir ce résultat.

En second lieu, le Bureau, tout en applaudissant à une entente entre les grandes puissances, ne veut pas de n'importe quelle combinaison qui placerait « les Etats moyens et petits dans une sorte de dépendance à l'égard des grands ». C'est proprement méconnaître qu'il y a inégalité logique des droits lorsqu'il y a inégalité dans les responsabilités encourues. Les véritables comptables de la paix européenne sont les grandes puissances, ce pour la raison bien simple que c'est la guerre entre elles qui est la seule grande menace sérieuse à la paix. Si elles s'accordent, la paix est établie; si, pour que la paix soit établie, des sacrifices raisonnables sont demandés à tous les participants à la communauté européenne, ils doivent être consentis par tous. Croit-on que la France et l'Angleterre n'auront rien à rétrocéder à l'Allemagne et à l'Italie pour que soit formé le conseil de ces quatre puissances ? Et serait-il admissible que les Etats secondaires fissent échouer la paix parce qu'ils ne voudraient accepter, en ce qui les concernerait, aucune modification à l'état de choses existant ? Si toutes les puissances européennes sont chargées de maintenir la paix, nous demeurerons dans l'état d'équilibre instable actuel ; qu'y aura-t-il de changé en effet à cet état actuel, où la paix ne peut être assise solidement précisément parce que tout le monde proteste de la vouloir sans que personne assume la responsabilité directe de la consolider de fait ? Il faut des responsables. Toute action suppose une autorité. Cette autorité, il est raisonnable que les grandes puissances en soient investies parce qu'elles seules sont capables d'assurer le respect aux décisions qu'elles auront prises.

Sur un troisième point, le Bureau de la paix émet l'avis qu'« une réduction substantielle des armements constituerait la meilleure preuve des dispositions pacifiques des peuples et des gouvernements » — ce qui ne sera contesté par personne ; et il ajoute que ce désarmement n'est possible qu'à deux conditions : « que l'inviolabilité des frontières de tous les Etats soit également et efficacement garantie et que soit appliqué sans réserve le système de l'assistance mutuelle immédiate et obligatoire en faveur du pays victime d'une agression ». Mais si le statut territorial actuel doit être considéré comme sacro-saint, il n'y aura pas de revision des traités. Et sans revision des traités comment tera-t-on disparaître un état de choses « qui ne répond pas aux impératifs de la justice et du droit », de l'aveu même du Bureau ? Et enfin, si cet état de choses subsiste, comment asseoira-t-on une paix durable ? Quant à l'assistance mutuelle, c'est le retour au protocole, dont l'Empire britannique ne veut pas plus aujourd'hui qu'hier. Pourquoi, dès lors, ne pas reconnaître franchement qu'un commencement de sérieux désarmement ne sera possible que lorsque la paix aura été politiquement stabilisée ?

Il nous semble que, de quelque manière qu'on pose la question, sous quelque angle qu'on considère le problème, la solution pratique et raisonnable en apparaît toujours la même : accord entre les quatre puissances dirigeantes et mises au point de certaines clauses des traités de paix.

Tony ROCHE.

Préjugés et talismans

L'exposition des superstitions

On vient d'organiser, à Berlin ,une exposition plutôt originale, l'«Exposition des Superstitions». J'imagine qu'on doit y voir tous les fétiches, toutes les amulettes, tous les talismans, tous les gris-gris et en général tous les objets auxquels s'attache quelque croyance ou quelque préjugé. Ample matière, assurément, pour constituer une exposition, car de toutes les faiblesses de l'humaine nature, la superstition est celle contre laquelle il est le plus difficile de se défendre, en raison du long atavisme qui, parfois, maintient en nous les plus folles crédulités.

* * *

La superstition qui s'attache au nombre 13 est, s'il faut en croire les savants, « d'origine mythique ». Ça n'explique pas grand'chose; mais ça prouve — tout au moins — que cette superstition remonte dans la nuit des temps. Puisqu'elle a des racines si profondes dans le passé, ne nous étonnons pas qu'on n'ait point encore réussi à l'arracher de l'âme populaire.

Elle existait déjà chez les Romains; et on l'a vue, dans tous les temps, manifester son influence sur les plus puissants esprits. Napoléon refusait de se mettre à table si l'on était treize. Victor Hugo prétendait que le chiffre 13 lui avait été fatal dans maintes circonstances de sa vie.

Il disait pourtant que « l'homme qui trouve des préjugés autour de son berceau les rejette peu à peu pendant sa vie... » Mais il ne rejeta jamais celui-là.

Qui expliquera les raisons de certaines de ces superstitions ? Par exemple pourquoi, lorsque quatre personnes se rencontrent ou se quittent, doivent-elles éviter de faire une croix en se serrant les mains ?

Pourquoi est-ce le présage d'une querelle de ménage, si deux époux qui viennent de se laver les mains se les essuient à la même serviette ?

Pourquoi, si trois personnes allument leur cigarette avec la même allumette, la dernière sera-t-elle menacée des pires malheurs ?

Pourquoi le sel que l'on renverse, pourquoi les couteaux mis en croix portent-ils malchance ?

J'ai ouï dire qu'il ne fallait jamais poser des souliers sur une table. Evidemment, ce n'est pas la place des souliers. Mais de là à redouter qu'un tel geste comporte des résultats maléfiques...

Si vous brisez un miroir par maladresse, toutes les malédictions du ciel vous menacent, mais, par contre, si vous cassez une pile d'assiettes blanches, c'est de la chance qui vous attend. Seulement, il ne faut pas le faire exprès.

Araignée du matin,
Chagrin ;
Araignée du soir,
Espoir...

D'où vient cette proverbiale superstition ?... Un savant entomologiste de mes amis, qui a étudié les moeurs de dame Arachné, l'explique ainsi :

L'araignée donne le moyen de pronostiquer le temps: ainsi, on ne voit jamais une araignée par les matinées de rosée abondante, ce qui est signe de beau temps. Par les matinées sèches et sans rosée, on l'aperçoit dans sa toile; signe de la pluie certaine :

Araignée du matin, chagrin.

Dans les soirées chaudes, l'araignée sort volontiers dans sa toile, pour saisir les insectes qui, dans ces conditions atmosphériques, voltigent en grand nombre, présage d'un beau lendemain :

Araignée du soir, espoir.

Voilà du moins une croyance populaire dont l'origine se peut expliquer. Mais combien d'autres sont totalement dénuées de sens.

* * *

Celle qui a trait, par exemple, à l'influence malfaisante du chat noir commence aujourd'hui à s'effacer, tout au moins dans les villes; mais, pendant des siècles, elle a fait peser sur ces pauvres matous, si beaux pourtant dans leur brillante robe noire, les plus absurdes accusations. Nos pères étaient persuadés que le diable s'incarnait souvent dans le corps d'un chat noir; aussi étaient-ils particulièrement cruels pour ces animaux. C'étaient des chats noirs qu'on emmurait quand on élevait une bâtisse, afin d'empêcher le démon de jeter bas l'oeuvre entreprise. C'étaient des chats noirs qu'on jetait dans le bûcher de la place de Grève, le soir de la Saint-Jean.

Croirez-vous que cette superstition si funeste aux chats noirs se retrouve jusqu'en Amérique ? Un de mes vieux amis qui, dans sa jeunesse, voyagea aux Etats-Unis, m'a conté ce qui suit :

Il se trouvait un jour dans un rapide qui traversait les campagnes de l'Illinois. C'était en hiver. On marchait bon train, quand, tout à coup, le convoi s'arrête. Que se passe-t-il ?... Les voyageurs, inquiets, se pressent aux fenêtres ; les employés accourent vers la locomotive ; et ils voient le mécanicien, descendu de sa plate-forme, qui jetait des boules de neige à un chat noir grimpé dans les branches d'un arbre.

— Que faites-vous donc ? lui demande-t-on.

— Ce maudit chat, répond-il, a traversé la voie devant la machine ; il faut que je l'oblige à repasser dans l'autre sens pour dissiper le maléfice.

Et, ce disant, le mécanicien continuait à cribler le chat de boules de neige. Il fit tant que la bête affolée, quitta son arbre et s'enfuit en retraversant la voie. Alors seulement, il remonta sur la locomotive et le train repartit.

* * *

Quant à la croyance aux vertus de l'amulette, elle ne sévit pas seulement chez les peuples primitifs et chez les sauvages: elle est de celles qui résistent à tous les progrès scientifiques et moraux. Que de gens ont leur gris-gris tout comme les nègres du Congo!... C'est une bague, un sou percé, ou bien encore un bout de corde de pendu..., car chacun sait que, de temps immémorial, la corde de pendu est le fétiche par excellence. Rappelez-vous la chanson de Mac-Nab :

Mais les parents, miséricorde !
Disaient, en guise d'oraison,
Partageons-nous toujours la corde,
C'est du bonheur pour la maison.

Bref, la civilisation ne débarrasse pas l'homme de ses superstitions, pas plus qu'elle ne lui enlève la croyance secrète et quasi instinctive à la vertu des talismans. En dépit des progrès de l'instruction et de la science, l'amour du merveilleux subsiste au fond de l'humanité. Comme l'a dit un émule d'Horace et de Boileau: «Chassez le surnaturel, il revient au galop».

Ernest LAUT.

La préparation de la Conférence économique mondiale

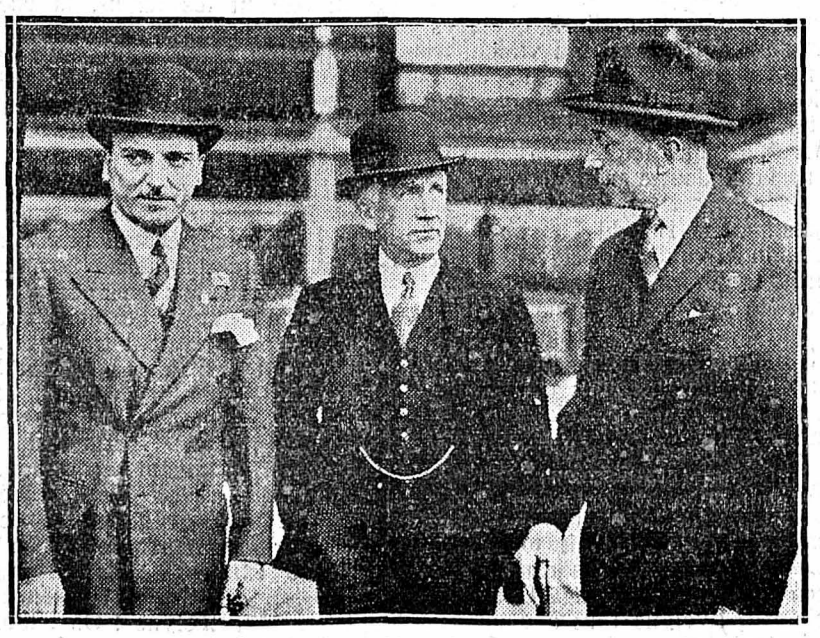

Voici, sortant d'une réunion préparatoire à Londres, de gauche à droite : MM. Grandi, ambassadeur d'Italie à Londres, Norman Davis et von Hœsch, ambassadeur d'Allemagne à Londres.

The „City of New-York" à Chicago

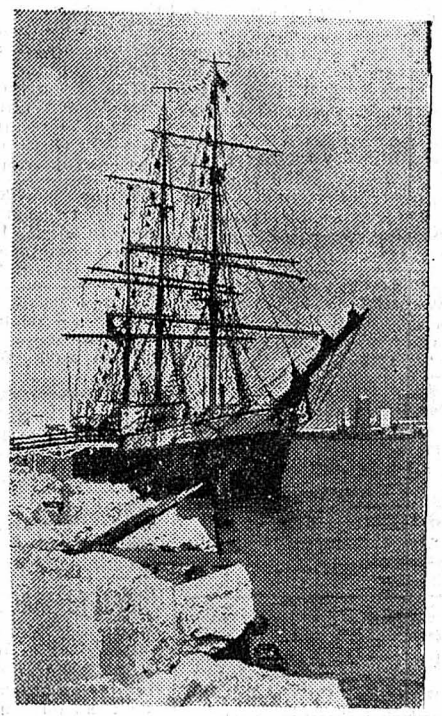

Le bateau que l'amiral Byrd employa pour son expédition antarctique sera une des curiosités de la grande exposition de Chicago. Notre photo montre le bâtiment à l'ancre dans les environs de l'exposition, qu'on aperçoit dans le fond, à droite.

ÉCHOS

Rodin et la comtesse

Les souvenirs pleuvent sur la grande poétesse Anna de Noailles.

Rodin avait sculpté le buste de Mme de Noailles. Mais elle ne se reconnut pas dans ce marbre et refusa de le considérer comme son portrait.

Rodin ne se formalisa point de ce refus et envoya le buste au Salon en le baptisant «Pallas-Athéné».

Mme de Noailles, irritée, lui écrivit de retirer le buste du Salon. Rodin lui répondit que, puisqu'elle ne s'était pas reconnue, et que Minerve ne protestait pas, il persistait dans son dessein d'exposer ce buste.

Et, pour préciser davantage le caractère athénien de l'effigie, il coiffa la Pallas-Athéné d'une sorte de cournone symbolique, qui était une réduction minuscule du Parthénon.

Mme de Noailles ne protesta plus.

Félicitations

Depuis quelque temps, X. a une mise des plus correctes. Un de ses amis croit devoir lui en faire compliment.

— Je te félicite, lui dit-il, depuis ton mariage, mon cher, ta tenue est si soignée, qu'il ne te manque même plus un bouton.

— C'est que, vois-tu, dès le lendemain de notre mariage, ma femme m'a appris à les recoudre.

GRAND CONCOURS SUNLIGHT FRS. 20'250.– DE PRIX

Prolongé: 22 mai 1933 dernier délai. Demandez les conditions à votre fournisseur.

SUNLIGHT S. A. ZURICH

SPT 14 - 0414 SF

Jeune fille propre et active au courant des travaux du ménage, est demandée de suite dans famille de trois grandes personnes. — S'adresser au bureau de l'«Impartial». 7942

A louer, pour le 31 Octobre 1933, rue A.-M. Piaget 58, logement de 3 pièces, chauffage central, chambre de bains, balcon, ainsi qu'un beau grand garage, le tout bien au soleil. — S'ad. chez M. Paul Monnier, rue A.-M. Piaget 58. 7853

Belles pendules a poser, en noyer poli et chêne et noyer, sonnerie cathédrale a quarts. Prix très avantageux. Montres de précision. — **L. Rothen-Perret,** rue Numa-Droz 129. 7152

Jeunes poulets délicieux Poules à bouillir. - **Le Pavillon,** rue Numa-Droz 118. Téléphone **22.478.** 7245

Radio- téléphone. A vendre, un appareil de télédiffusion, grand modèle. Prix **130 fr.** 7793
S'adr. **au bur. de l'«Impartial»**

Pensionnaires. Dames et demoiselles sont demandées. Prix modérés.— S'ad. rue Numa-Droz 51, au 2me étage, à gauche 7993

A vendre, une génisse prête au veau, ainsi qu'un taureau pour la boucherie. — S'adr. à **M. Joset, Biaufond.** 7999

Demoiselle se recommande pour raccommodages en tous genres, éventuellement disposerait de ses matinées pour faire le ménage. 8068
S'adr. **au bur. de l'«Impartial».**

Bonne à tout faire, sachant cuire, cherche place de suite. — Ecrire sous chiffre **A. P. 8038,** au bureau de l'Impartial. 8038

Travaux de ménage. Jeune dame robuste demande à faire des heures. 8049
S'ad. **au bur. de l'«Impartial»**

On cherche à faire des heures dans ménages soignés, ainsi que des lessives. - S'adr. à Mme B. Lanz-Beck, rue du Temple-Allemand 85, au 2me étage, à droite. 8022

Ménagère, absolument honnête, très propre, de bonne volonté, caractère gai, avenante, sachant cuire, est demandée pour tenir intérieur gentil de 2 à 3 personnes, au Vignoble. Situation définitive pour personne qui conviendrait. — Offres manuscrites, avec renseignements sur activité antérieure et photo, éventuellement certificats, sous chiffre **M. P. 8074,** au bureau de l'Impartial. 8074

Envers 34. A louer pour époque à convenir, au 3me étage, beau logement de 4 pièces, bout de corridor éclairé, chambre de bains, seul à l'étage. — S'adr. rue de la Paix 111, au 1er étage, à droite. 5658

A louer beau logement de 3 pièces, remis à neuf, éventuellement chauffage central et eau chaude, — S'adresser rue Numa-Droz 110, au 2me étage. 8018

A louer pour le 31 octobre, pignon de 2 chambres, cuisine et toutes dépendances. — S'adresser chez M. F. Jaquet, rue Numa-Droz 45. 7958

55 fr., 3 pièces, cuisine, dépendances, au centre, remis à neuf, à louer de suite ou à convenir. — Ecrire **Case postale 10581.** 7992

Neuchâtel. A louer, a dame seule, belle chambre avec grande alcôve, au soleil, vue magnifique. Si on le désire, part à la cuisine. — S'adresser chez Mme Wuilleumier, Serre 3, Neuchâtel ou pour renseignements chez Mme Guye, rue du Doubs 55, La Chaux-de-Fonds. 7146

A louer, pour le 31 octobre 1933, logement de 3 pièces en plein soleil, bout de corridor éclairé, chauffage central. - S'ad. rue de la Côte 18, 2me étage. 8063

A louer, beaux appartements de 3 chambres, cuisine et dépendances. — S'adr. rue de la Paix 45, au 1er étage, à droite. 8092

Chambre meublée, bien située, est à louer a monsieur solvable. - S'ad. rue Jaquet-Droz 11, au 2me étage. 7926

Chambre. A louer près de la Gare, chambre meublée au soleil. Prix modéré. 7953
S'adr. au bur. de l'«Impartial».

Chambre moderne indépendante, eau courante, chauffage central, très soignée, est à louer à monsieur de toute moralité. Centre de la ville. — Ecrire sous chiffre **C.A. 7984,** au bureau de l'Impartial. 7984

On demande à louer de suite pied-à terre, confortable et discret. — Faire offres sous chiffre **A. E. 8095,** au bureau de l'Impartial.

A vendre avantageusement, chambre à coucher, table à rallonges, lampes électriques type officiel, différents meubles, habit frac redingote. 8048
S'adr. **au bur. de l'«Impartial»**

Gramophone de table, à l'état de neuf, à vendre avec quelques disques. Bas prix. — S'adresser rue du Ravin 9, au 2me étage. 8037

Vélos. A vendre 2 vélos d'occasion dont l'un mi-course à l'état de neuf. — S'adresser Hôtel-de-Ville 50. 7869

Belle occasion. A vendre un berceau d'enfant complet en fer émaillé blanc, de 1 m. 25 sur 0,60, garni satinette. — S'adresser chez M. O. Humbert-Droz, rue Jaquet Droz 12a. 7939

A vendre, poussette «Wisa-Gloria» en parfait état. S'ad. au Café du Patinage. 7931

A louer

pour le 31 Mai:

Progrès 18, 3me étage de 3 chambres, cuisine. 7149

Jaquet-Droz 12a, Belle grande chambre indépendante. 7250

S'adr. à M. **René Bolliger,** gérant, rue Fritz-Courvoisier 9.

A louer

de suite ou à convenir:

Progrès 91, rez-de-chaussée, 3 pièces, corridor, cuisine. 7237

Progrès 107, rez-de-chaussée de 3 pièces, corridor, cuisine.

Crêt 14, pignon de 1 pièce et cuisine. 7238

Progrès 9, Pignon de 1 pièce et petite cuisine. 7239
Sous-sol, local pour entrepôt.

Parc 39, 1er étage de 7 pièces, corridor, cuisine. 2me étage ouest, 3 pièces, corridor, cuisine, remis complètement à neuf. 7240

S'ad. à M. **Ernest Henrioud,** gérant, rue de la Paix 33.

A louer

pour époque à convenir

Industrie 34, jolis logements de 3 et 1 chambres, cuisine et dépendances. Prix très avantageux. 7729

Industrie 11, jolis logements de 3 et 4 chambres, cuisine, dépendances. Prix avantageux. En outre, chambres indépendantes. 7730

S'adr. au Bureau de Gérances Marc Humbert, Numa-Droz 91.

2 beaux logements

de 3 pièces et toutes dépendances, lessiverie, cour, etc., sont à louer pour le 31 octobre, dans maison d'ordre. — S'adr. rue de l'Est 18, rez-de-chaussée, à gauche, et 2me étage, à droite, entre 12 et 14 h., et le soir après 18 heures. 7197

COMMERCE

Bon petit commerce de denrées alimentaires est **à remettre** de suite dans petite localite agricole. Offres sous chiffre **P. C. 8001,** au Bureau de l'Impartial. 8001

A remettre à Lausanne, magasin

tabacs et cigares

sur bon passage. — Ecrire sous chiffre G. 6452 L., à Publicitas, Lausanne. JH32256L 8007

Maison familiale

On cherche à acheter

maison familiale, construction récente, 5 pièces. Prix fr. 25.000.– à fr. 30.000.—.

Adresser offres écrites sous chiffre **E. B. 8016,** au bureau de l'Impartial. 8016

Baux à loyer. Imp. Courvoisier

CREDIT SUISSE

NEUCHATEL

CAPITAL ET RÉSERVES Fr. 204.000.000.—

Nous émettons actuellement des

Bons de Caisse

4 % à 5 ans

3 ½ % à 3 ans

7979

ENCHERES PUBLIQUES

d'un domaine à Chézard-Saint-Martin

Le **lundi 22 mai 1933,** dès 14 heures 30, à l'**Hôtel de Commune,** à **Chézard,** il sera procédé à la vente par voie d'enchères publiques du domaine appartenant à Ernest FELDER, agriculteur, situé à St-Martin, d'une superficie de 16 ½ poses neuchâteloises, savoir:

Cadastre de Chézard-Saint-Martin

Article 2156, pl. fo 11, Nos 7, 27, 28, 29, 30, à Saint-Martin, bâtiments, place, jardin, verger de 2578 m².

Article 2190, pl. fo 7, No 6, Sous la ville, champs de 42.046 m².

Le bâtiment sis sur l'article 2146 est à l'usage de logements, grange, écurie et remise. Il est assuré contre l'incendie pour frs 44.500,—. Estimation cadastrale des immeubles, frs 46.670.—.

Evaluation officielle, frs 55.000.—.

Les conditions de la vente qui aura lieu conformément aux dispositions de la L. P., sont déposées à l'Office soussigné.

Cernier, le 9 mai 1933.

OFFICE DES POURSUITES DU VAL-DE-RUZ:

P8345c 7752 Le préposé, **Et. Muller.**

A LOUER

rue Daniel JeanRichard 44, pour fin juillet ou époque à convenir, à l'usage de 7884

Bureaux et Ateliers

les locaux occupés actuellement par la Maison Girard & Cie (VAC). — S'adresser à **Gérances et Contentieux S. A.,** rue Léopold-Robert 32.

Cyclistes Attention!

A vendre jusqu'à épuisement du stock un lot de bicyclettes hommes, garantie une année, contre tout défaut de fabrication. Au prix unique de Fr. **130.-** pièce

KUHFUSS magasin rue du Collège 5

FEUILLETON DE *L'IMPARTIAL* 49

Evelyne aux douces mains

PAR

Jean Carla

Harold était resté immobile, comme pétrifié, il lui semblait que le rêve dans lequel il se plongeait avec délice se changeait tout à coup en un cauchemar auquel il n'essayait même pas d'échapper ; il était au bord d'un gouffre, il perdait pied, il s'enfonçait.

La voix ardente et passionnée de Sybille ,plus que les mots prononcés par elle, le pénétrait d'un trouble profond, submergeait, anéantissait tout en lui, autour de lui. S'il n'avait pas la force de réagir, il était perdu et son bonheur, et celui d'Evelyne seraient à jamais brisés. Evelyne! son Evelyne ! Ce fut en lui comme un cri de détresse.

Le nom de la jeune femme fut le talisman qui lui donna la force de repousser la tentatrice ; dénouant ses bras, il se redressa et haletant la regarda :

— Sybille, je n'ai point le droit de vous aimer !

Mais elle n'acceptait pas d'être vaincue ; déjà elle renouait ses bras caressants autour du cou du jeune homme et se pressait contre lui.

— Qui peut t'en empêcher ? Tu n'as aucun devoir envers elle, elle n'est rien pour toi, crois-tu que je n'ai pas deviné ? Moi, au contraire, je t'appartiens. Un baiser, Harold, comme autrefois... je n'exige de toi qu'un baiser...

Aurait-il la force ou même le désir de refuser ?

En cette minute où il la tenait dans ses bras, elle n'était plus la maîtresse vindicative, redoutable, mais celle qu'il avait aimée follement, celle dont les caresses étaient pour lui sans prix. Il se sentait emporté dans un tourbillon de feu. Pris de vertige, il la rapprocha convulsivement de sa poitrine, leurs lèvres se touchèrent, et ce fut un long baiser, presque douloureux.

Quand il se détacha d'elle, Harold, les yeux hagards, regarda autour de lui. A quelle sensuelle folie avait-il donc cédé puisqu'il n'aimait plus Sybille et ne voulait point renouer avec elle.

Comme un homme ivre, il fit quelques pas dans la direction de la porte, un violent frisson le secoua, il poussa un gémissement.

Contre le battant, une forme mince comme fauchée, était appuyée.

C'était Evelyne, qui, inquiète, avait suivi sa rivale et que la douleur venait de jeter là, pantelante.

— Evelyne ! gémit Harold.

Il se précipita et voulut la relever, la prendre dans ses bras, la porter sur le divan.

Elle ouvrit les yeux, et fixa sur son mari un regard où toute vie, toute joie semblaient à jamais éteintes, cependant, elle eut la force de le repousser ; et d'elle-même, en chancelant, elle se dirigea vers un siège ; sans la regarder, elle passa devant Sybille qui la fixait avec des yeux de haine, des yeux de meurtrière. Elle n'eut point hésité, si elle l'avait pu, à tuer cette rivale arrivant au moment où elle allait triompher, et qui par sa présence détruisait toute l'oeuvre mauvaise... Qu'importerait désormais à Harold ses menaces puisqu'Elle savait!.. Une exclamation lui échappa. Evelyne tout à coup s'écroulait là sur le tapis, sans avoir eu la force d'atteindre le divan. Harold jeta un cri :

— Evie, mon Evie !

La jeune femme ne fit aucun mouvement ; son visage était livide et ses yeux clos. Affolé, Harold s'était jeté à genoux à ses côtés et balbutiait :

— Elle est évanouie, il faudrait des sels, de l'eau, Sybille, de grâce, sonnez ; non, ils sont tous au village, ce serait inutile, mais vous trouverez une carafe dans la salle à manger. Mon Dieu! si elle allait mourir! Sybille, un peu d'eau, je vous en prie. Mon Evie chérie !

Sybille immobile, glacée, contemplait Harold, l'amant qu'elle avait cru reconquérir, penché sur le corps mollement abandonné de sa rivale, lui baisant les mains, la chevelure, les yeux, comme il eût pu le faire pour une maîtresse follement aimée qu'il aurait perdue. Elle eut un petit rire sec qui ressemblait à un sanglot, deux larmes lui brûlèrent les paupières, elle se redressa, l'expression changée. Rigide et farouche, elle sortit.

Harold souleva le corps inanimé de sa femme et l'allongea dans une pose commode, puis anxieusement, écouta le coeur. Il battait si faiblement que le jeune homme eut peur qu'elle ne s'éteignît sous ses yeux. Il avait demandé un peu d'eau à Sybille, mais elle ne revenait pas. Sans doute, avait-il trop exigé d'elle en lui demandant de l'aider à soigner sa rivale, mais lui ne pouvait quitter Evelyne... et Jack qui était au village... Pour qu'elle pût respirer à l'aise, d'un geste impulsif, il arracha la dentelle. Ce qu'il éprouva en voyant son visage, si beau qu'il n'avait osé le rêver ainsi, fut inexprimable: c'était un mélange de ravissement, de douleur et de désespoir... Le retour de Sybille ne l'arracha point à son extase — elle s'approcha de lui, sans qu'il s'aperçut de sa présence — il balbutiait : Oh ! mon Evelyne ! Oh ! mon Evelyne ! d'une voix brisée, comme en rêve...

La main de la jeune femme se posa sur son épaule, il tressaillit comme s'il sentait pénétrer dans sa chair les griffes d'un fauve.

Revenant à lui, il demanda :

— Vous avez trouvé ?

— Oui, j'ai pu trouver une carafe dans la salle à manger. Voici un verre d'eau, il faut la faire boire, je vais lui soulever la tête. Elle parlait d'une voix basse, impersonnelle.

En voyant la main de Sybille effleurer la chevelure de sa femme, Harold eut un frisson involontaire.

— Non, fit-il, laissez-moi faire.

Doucement, il souleva la tête et la posa contre sa poitrine et Sybille à son tour contempla le visage de la jeune femme : elle eut un soupir, et tendit le verre. Harold le lui prit des mains, l'approcha du visage de la malade. La fraîcheur de l'eau sur les lèvres la ranima ; elle ouvrit les yeux et détourna la tête en voyant les deux autres penchés vers elle.

— Ma chérie, buvez, je vous en prie, buvez, supplia Harold.

Les beaux yeux s'étaient refermés, Harold, hésitant, regarda Sybille:

— Que faire ? questionna-t-il.

— Il faut l'obliger à tout boire, vous voyez bien qu'elle s'évanouit de nouveau, vous ne pouvez attendre son frère ,Dieu sait quand il rentrera.

— Evie, buvez, cela vous remettra, supplia-t-il de nouveau, d'une voix si tendre, si pitoyable, que la jeune femme ne résista plus. Elle absorba jusqu'à la dernière goutte, puis sa tête retomba sur l'épaule d'Harold, qui baisa son front glacé sans qu'elle fît un geste pour le repousser.

Un affreux soupir s'échappa de la poitrine haletante de Sybille. Ah! comme elle souffrait... Mais non, sa haine était si forte qu'elle domina sa souffrance — d'ailleurs, en elle, tout était cendres...

(Tous droits réservés). *(A suivre.)*

A propos de chablonnage

Un jugement du Tribunal fédéral

En date du 22 mars dernier, la première section civile du Tribunal fédéral a rendu un arrêt réformant un jugement du Tribunal cantonal neuchâtelois, qui avait condamné, le 9 décembre 1932, la maison Ernest Gorgerat et fils, à la Chaux-de-Fonds, sur action de l'Ubah et de la F. H., à payer à ces deux corporations 13,000 francs, plus les intérêts à partir du 16 décembre, plus tous les frais et dépens.

Le Tribunal cantonal avait admis la thèse de l'Ubah et de la F. H., à savoir que la maison Gorgerat et Cie avait contrevenu à la Convention du chablonnage et s'était refusée sans droit au contrôle de Fidhor.

Voyons les faits.

Au cours de l'année 1927, Ebauches, S. A. avait passé avec ses clients une convention aux termes de laquelle les clients s'engageaient à n'acheter leurs ébauches qu'à la Holding. Il était prévu que les dits clients formeraient le groupement F. H. des Fabricants d'horlogerie établisseurs.

Le 1er décembre 1928, une convention dite Fournisseurs-Clients était signée à Berne par les groupes manufactures et établisseurs de la F. H., ainsi que par Ubah. Elle étendait à l'achat des fournitures les clauses de 1927 concernant les ébauches.

Le chablonnage fait l'objet d'un article 8 ainsi conçu : « Clients et fournisseurs conviennent d'unir leurs efforts à ceux des fabriques d'ébauches pour arrêter un plan et une réglementation des livraisons de chablons à l'étranger. Partout où cela sera possible, le plan et la réglementation doivent avoir en vue la suppression du chablonnage.»

Une autre convention fut signée le 1er décembre 1928 à Berne. C'est la convention dite du chablonnage.

Quoique ne faisant pas partie du groupement F. H. des établisseurs, Gorgerat et fils reçurent en date du 16 avril un exemplaire de la convention chablons, accompagnée d'un formulaire à remplir en vue de fixer leur contingent d'exportation au Japon.

Le lendemain, Gorgerat et fils renvoyèrent les dits formulaires, ayant eu soin de biffer un corps de phrase. Dans la correspondance qu'ils échangèrent avec Fidhor, Gorgerat et fils refusèrent de limiter leur exportation au contingent fixé par cette instance, et de la renseigner sur les commandes qu'ils avaient reçues.

Le 17 décembre 1931, l'Ubah et la F. H. demandaient au Tribunal cantonal neuchâtelois de condamner Gorgerat et fils à payer deux peines conventionnelles de fr. 5,000.—; plus une indemnité de 20 % sur la valeur des fournitures livrées en contravention, soit fr. 106.752.—.

Les demanderesses faisaient valoir que les défendeurs, en souscrivant à la convention Ebauches-Clients et à la convention Fournisseurs-Clients (signée par Gorgerat et fils le 30 avril 1929) avaient donné mandat aux organisations horlogères de réglementer l'exportation des chablons.

Gorgerat et fils contestaient être liés par la convention du chablonnage qu'ils n'avaient pu discuter, qu'ils n'avaient pas signée et qui ne leur avait été communiquée qu'au mois d'avril 1929, à une époque où ils avaient déjà épuisé le contingent que les demanderesses prétendaient leur imposer. Ils avaient refusé d'adhérer au groupe F. H. des établisseurs et de signer la convention Chablons, parce que celle-ci était contraire à l'esprit des conventions antérieures.

On doit rappeler à ce propos que les contingents annuels avaient été fixés comme suit pour l'Allemagne, la Pologne et le Japon:

Pour Ebauches, S. A., et Etablisseurs à la valeur déclarée des chablons exportés par eux pendant l'année 1927;

Pour Manufactures, au double de la valeur facturée des chablons exportés par elles pendant le premier semestre 1928.

Gorgerat et fils n'avaient au Japon qu'un seul client et avaient toujours refusé d'exporter des chablons. Sous peine de le perdre, ils avaient été contraints de lui vendre aussi des chablons. Leur fermeté et leur désintéressement auraient eu pour effet — s'ils s'étaient liés par la convention Chablons — de limiter leur contingent à une somme dérisoire, au profit de concurrents qui, ayant inondé de chablons le marché japonais, avaient obtenu de très grands contingents.

Le Tribunal fédéral a admis que l'article 10 de la convention Ebauches-Clients donnait mandat aux organisations horlogères de réglementer l'exportation des chablons. « Mais, dit-il, si les organisations avaient ainsi mission d'agir, leur mandat n'était pas limité, et elles n'avaient pas pleins pouvoirs d'arrêter n'importe quelle réglementation qui leur paraîtrait convenable. Elles devaient au contraire se tenir dans le cadre fixé par la convention ou par la nature de l'affaire à laquelle le mandat se rapportait. »

Les demanderesses (Ubah et F. H.) prétendent avoir rempli leur mission conformément aux stipulations des parties. Elles invoquent l'article 10 de la convention Ebauches-Clients, ainsi conçu : « Ebauches, S. A., et le groupement F. H. des fabricants d'horlogerie-établisseurs établiront d'un commun accord une réglementation de l'exportation des chablons. Une telle réglementation est obligatoire pour chaque signataire de la présente convention. »

« Mais cette dernière clause, dit le Tribunal fédéral, ne doit pas être prise à la lettre, sinon elle obligerait les mandants à accepter une exécution diamétralement opposée à l'esprit de la convention et à l'intention des signataires, — ce à quoi ils ne sauraient être tenus. Pour l'accomplissement du mandat, il est essentiel que le mandataire s'oblige à se conformer à la convention (art. 394 C. O.) et, s'il n'a pas reçu d'instructions précises, les circonstances mêmes dans lesquelles il a reçu mandat en détermineront la nature et l'étendue. Les règles de la bonne foi exigent que les défendeurs puissent refuser de se soumettre à la convention Chablons, si, comme ils l'allèguent, elle ne correspond point à la mission donnée ni aux pouvoirs conférés. »

Les faits constatés par le Tribunal cantonal sur la base des pièces du dossier et les considérations émises dans son jugement montrent que les objections des défendeurs (Gorgerat et fils) sont fondées et de nature à justifier non seulement la réduction des peines conventionnelles, mais le rejet complet de la demande. »

Il vaut la peine, là-dessus, de reproduire le paragraphe suivant du jugement du Tribunal fédéral :

« Les défenseurs, lisons-nous, n'ont pas donné d'instructions précises en vue de la réglementation du chablonnage. La nature même de l'affaire s'y opposait. Mais rien ne permet de dire qu'ils ont donné carte blanche et se sont inclinés d'avance, quelle que fût la solution qu'on adopterait. Si tous étaient d'accord sur la nécessité de réglementer l'exploitation des chablons, le Tribunal cantonal constate, de manière à lier le Tribunal fédéral, que dès avant la signature de la convention Ebauches S. A., le but visé par les organes de la F. H. était d'arriver, sinon d'emblée, du moins progressivement à la suppression du chablonnage. Or, l'idée première de la réduction puis de la suppression a été abandonnée pour faire place au maintien des exportations à leur chiffre maximum de l'année 1927 et du premier semestre 1928. Cette convention, dit le juge neuchâtelois, fut une immense déception pour beaucoup de fabricants d'horlogerie, d'autant plus que le contingent de chablons devait être fixé sur la base des exportations faites par les maisons intéressées et qu'elle favorisait ceux qui s'étaient adonnés au commerce des chablons, au détriment de ceux qui n'avaient pas voulu (et les défenseurs sont du nombre) pour des raisons patriotiques et d'intérêt général, profiter des exportations. Le Tribunal cantonal précise que la désorganisation du marché japonais, par suite de la défaillance d'une maison Tenschodo, permit aux concurrents des défendeurs d'inonder de chablons ce pays, et que la convention Chablons constituait une injustice flagrante pour les défendeurs, dont elle ne se bornait pas injustement à réduire les contingents mais qu'elle condamnait à perdre leur unique client au Japon (ils n'avaient pas exporté de chablons dans d'autres pays), au profit de ceux qui avaient chablonné sans vergogne les années précédentes.»

En ce qui concerne la peine de 1000 francs infligée à Gorgerat et fils pour s'être opposés aux contrôles de Fidhor, le Tribunal fédéral la déclare non fondée. Rappelant l'art. 12 al. 4 de la convention Fournisseurs-Clients, il affirme que «le contrôle n'est pas institué pour lui-même ; il ne porte pas en soi sa propre fin. On ne l'exerce qu'en vue de son résultat, et il ne se justifie que par son objet : vérifier l'accomplissement d'obligations déterminées. L'important n'est pas de constater en l'espèce que le représentant de la Fidhor s'est présenté chez Gorgerat et fils pour exercer un contrôle et qu'il s'est heurté à un refus; ce qui importe, c'est de savoir à quel contrôle il entendait se livrer. L'article 12 institue une vérification spéciale se rapportant aux engagements pris dans la convention Fournisseurs-Clients ; il n'autorise pas Fidhor à procéder à d'autres investigations. La convention Chablons prévoit elle-même, à son article 8, le contrôle des exportations, et son article 11 renvoie seulement pour les sanctions à l'article 10 de la convention Fournisseurs-Clients. Or c'est l'exportation que Fidhor voulait contrôler, et rien d'autre ; mais comme la convention Chablons ne liait pas Gorgerat et fils, ils n'étaient pas tenus de se soumettre à cette vérification, et ils n'encourent aucune condamnation à raison de leur refus justifié ».

Les réclamations de F. H. et d'Ubah ont en définitive été complètement écartées. les frais et dépens cantonaux et fédéraux étant mis à leur charge.

Nous avons tenu à donner de larges extraits de cet arrêt, qui fera jurisprudence et dont les considérations sont identiques à celles que l'Impartial a si souvent émises.

H. B.

Séance du 16 mai 1933

Présidence : M. W. Fatton, président

Comptes et gestion

(Suite de la discussion)

Il est donné lecture d'une lettre de M. Degoumois protestant contre les accusations portées contre lui par M. René Robert. Ce dernier maintient ses allégués.

M. Pellaton prend la défense des ouvriers de l'horlogerie qui ont consenti des sacrifices de salaire lorsque c'était nécessaire, la volonté de travail chez les chômeurs est certaine et ils font preuve d'un courage admirable ; il ne faut pas propager de fausses légendes. M. P. Favarger, déclarant tout d'abord qu'aucun citoyen ne pourrait se désintéresser du sort des chômeurs, donne lecture d'une lettre d'un ouvrier se plaignant des vexations imposées par la F. O. M. H.. Il donne des chiffres selon lesquels beaucoup de patrons donnent du travail en dehors du canton parce que les salaires sont moins hauts. Il combat les opinions socialistes en défendant le libéralisme. M. H. Perret proteste contre les accusations dirigées contre les chômeurs ; il ne faut pas offrir aux ouvriers des salaires de misère. Aucun cas n'est cité concernant des refus de travail des ouvriers.

MM. A. Renner et Ed. Spillmann accusent le régime actuel d'être la cause directe de la crise tandis que M. R. Fallet ,en opposition à M. Favarger, déclare qu'il y a des chômeurs qui, toutes dépenses déduites, doivent vivre avec 0.25 fr. par jour. M. J.-E. Chable préférerait voir le débat placé sous le signe de la solidarité et non de la haine. Il se demande comment notre canton pourra tenir le coup si la crise se prolonge. M. Brandt estime que le devoir de l'Etat est de s'interposer entre les conflits séparant les industriels et la finance.

Une nouvelle taxe

M. B. Perrelet développe sa motion invitant le Conseil d'Etat à présenter une proposition de taxe spéciale annuelle à la charge des sociétés immobilières, en vue de récupérer la perte de perception de droit de mutation dont elles privent l'Etat par le transfert de leurs actions, sans stipulation d'acte, ce qui permet aux immeubles de changer de mains en conservant le nom du propriétaire.

M. Tell Perrin estime que ce serait dangereux de taxer ces sociétés qui s'établiraient hors de notre canton, le fisc n'aura de toute façon pas le dernier mot. M. A. Toffel au contraire appuie la motion ainsi que M. A. Rais qui estime qu'une quantité de sociétés immobilières pourraient être judicieusement taxées. Il suffirait de taxer la société dans le canton ou hors du canton sur les immeubles qu'elles possèdent chez nous. M. Max Reutter estime que ces sociétés acquittent de lourds impôts sans donner de dividendes. M. J. Hoffmann pense qu'il ne faudrait pas augmenter les charges déjà lourdes des propriétaires d'autant plus que les loyers ont une tendance à la baisse. M. B. Perrelet ajoute que la taxe serait minime et facilement supportable. M. A. Studer est certain que pour favoriser la construction il ne faut pas entraver la formation de ces sociétés. Les locataires, somme toute, en supporteraient les conséquences. M. H. Favre appuie la motion, c'est une injustice à corriger. M. Tell Perrin conteste la chose, il faudrait plutôt supprimer les lods et instituer un impôt foncier uniforme, il amende la motion dans ce sens.

La motion est prise en considération par 81 voix.

Continuant la discussion du rapport et de la gestion, département par département. M. A. Renner s'étonne de la création à La Chaux-de-Fonds des gardes civiques qui paraissent être une provocation. M. E. Béguin, conseiller d'Etat, lui répond que les gardes civiques, fondées en 1918 au moment de la grève générale .sont des partisans de l'ordre et des défenseurs de notre constitution. Il n'y a rien là d'illégal. M. H. Guinand assure que la Garde civique aurait menacé les négociants Juifs. M. E. Breguet déclare que les socialistes seraient aussi en droit de créer des gardes, la police organisée et officielle suffit amplement. MM. G. Schelling et H. Perret se rallient à cette opinion ainsi que M. Renner.

Travaux publics

M. G. Schelling demande la raison pour laquelle les travaux de la route du Crêt-du-Locle ont été suspendus. M. A. Guinchard, Conseiller d'Etat, répond que des difficultés techniques en sont la cause, ce qui ressort du rapport de l'expert, M. Rothpletz. MM. C. Jacquemet et Ph. Chable signalent les défectuosités des routes du Val-de-Travers, ainsi que M .H. Giroud.

Agriculture

M. H. Favre voudrait que l'aide financière aux petits agriculteurs soit plus efficace tandis que M. Dumont estime que les petits éleveurs ont aussi droit à la sollicitude des autorités. M. Guinchard répond que les sommes demandées s'élèvent à plus de fr. 200,000.— tandis que le canton ne dispose que de fr. 67,000.—. Le Conseil d'Etat a demandé au Conseil fédéral d'anticiper ses versements. M. C. Gicot souhaiterait voir une baisse des taux hypothécaires et l'étude de la suspension des amortissements: la B. C. N. devrait donner l'exemple. M. E. Bonjour est du même avis. M. de Coulon fait remarquer que la B. C. N. ne peut baisser les taux étant donné le coût de l'argent, la banque ne ferait que des pertes.

La réponse de M. E. Renaud

M. E. Renaud répond aux différents orateurs qui sont intervenus dans la question du chômage qui n'est malheureusement pas restée sur le terrain objectif. Nous avions dans le canton 6831 chômeurs en 1930, 10727 en 1931, 12314 en 1932 14258 en janvier 1933. Il est persuadé que le chômage sévit avec la même intensité dans les cantons de Berne et de Soleure, il est injuste d'accuser la F. O. M. H. d'en être la principale responsable.

Les sommes dépensées pour le chômage dans notre canton ont été, en 1930, de fr. 3,500,000.—, en 1931, de fr. 7,800,000.—, en 1932. de fr. 9,900,000.—, soit plus de 21 millions, plus diverses subventions spéciales et des travaux. ce qui porte la somme dépensée en 3 ans, pour le chômage dans le canton à fr. 26,500,000.— Il estime que les propositions de MM. E. Bourquin et Hoffmann, désirant l'aide plus étendue de la Confédération, ne sont pas recevables. Il y a une question de dignité pour nous, nous ne devons pas être sous tutelle. M. Renaud est persuadé que la volonté de travail des chômeurs existe, les abus sont très rares. Quant à créer des occasions de travail c'est très difficile étant donné notre situation financière, un chômeur occupé à des travaux d'Etat nous coûte 3 fois plus cher qu'un chômeur touchant son allocation. Toutefois, les chômeurs s'adaptent à d'autres travaux, l'année dernière 500 chômeurs travaillèrent dans l'agriculture et 300 chômeuses purent être placées dans le service de maison. Il est faux de dire que les chômeurs se complaisent dans l'inaction. Quant aux salaires payés par des patrons à des ouvriers hors du canton il s'élèvent, en 4 mois ,à fr. 164,000.— et il est certain que des ouvriers travaillent aussi chez nous pour des patrons étrangers au canton. Cela se compense probablement. M. Renaud proteste contre la publication dans la « Suise libérale » d'une lettre du syndicat patronal qui lui était destinée.

Il nous faut aujourd'hui, conclut M. E. Renaud très applaudi, tenir le coup au jour le jour dans une atmosphère de confiance et de solidarité, comme l'a dit M. H. Berthoud.

Séance levée à 13 h. 30.

Bulletin météorologique des C. F. F.

du 17 mai à 7 heures du matin

Altit. en m.	STATIONS	Temp. centig.	TEMPS	VENT
280	Bâle	11	Couvert	Calme
543	Berne	10	»	»
587	Coire	8	Pluie	»
1543	Davos	2	Neige	»
632	Fribourg	9	Couvert	Calme
394	Genève	12	»	»
475	Glaris	8	Pluie	»
1109	Gœschenen	7	»	»
566	Interlaken	12	Couvert	»
995	La Chaux-de-Fds	8	»	»
450	Lausanne	11	»	»
208	Locarno	13	Nuageux	»
338	Lugano	12	»	»
439	Lucerne	10	Pluie	»
398	Montreux	13	Couvert	»
482	Neuchâtel	11	»	»
505	Ragaz	9	Pluie	»
673	St-Gall	8	»	»
1856	St-Moritz	3	»	Calme
407	Schaffhouse	9	Couvert	Calme
1606	Schuls-Tarasp	5	Pluie	Vent d'Est
537	Sierre	11	Couvert	Calme
562	Thoune	11	»	»
389	Vevey	12	»	»
1609	Zermatt	5	»	»
410	Zurich	10	Pluie probable	Calme

Pauvres pieds endoloris, enflés, brûlants et douloureux tout le jour ! Au moment où vous les plongez dans un bain aux Saltrates Rodell, vous ressentez un merveilleux bien-être les pénétrer, en même temps que la douleur en est soulagée. Les Saltrates délivrent les cors et les callosités ainsi que les oignons de leur lancinante morsure.

Pour jouir de pieds souples, frais et dispos, procurez-vous des Saltrates Rodell dans n'importe quelle pharmacie et droguerie.

Uhlmann Eyraud S. A. Agents Généraux pour la Suisse, Genève

7167

L'actualité suisse

Devant les Assises fédérales

Le procès Léon Nicole

Audience de mardi matin

Pour longtemps encore les Assises fédérales occuperont leurs audiences à entendre les témoins. Ils sont plus de 400. Le premier jour avait été consacré à éclaircir les circonstances dans lesquelles avait été préparée la contre-manifestation socialiste.

On précise les événements du soir de l'émeute

Ce matin, les témoins entendus, une demi-douzaine, ont été appelés à préciser plutôt les événements mêmes du soir de l'émeute. Témoins de l'accusation ou militants socialistes s'accordent sur un point: Nicole a pris la parole dans la rue de Carouge à quelque distance de la salle où se tenait l'assemblée de l'Union nationale où parlait Oltramare.

Sur le sens du discours de Nicole, ils ne s'accordent plus naturellement. Mais que le leader socialiste ait dit à la foule : «Tenez la rue... tenez-la bien !», voilà un propos qui ne fait plus de doute pour personne.

Nicole a parlé aussi de révolution. Entendait-il révolution immédiate, le soir même à Genève, ou parlait-il d'une façon générale de la révolution sociale qu'il souhaite ? L'interprétation varie selon la tendance des témoins entendus.

Il reste ceci, qui est indubitable : Le discours de Nicole a excité la foule. Tout de suite après, un jeune communiste ou anarchiste (Millasson probablement) a crié à la foule : «Nous sommes dix mille, du côté de la police ils sont 50, enfonçons le barrage». Et le barrage fut enfoncé. La police dut charger sabre au clair pour le rétablir.

C'est à ce moment que la troupe fut appelée en renfort. Elle arrive en file indienne de chaque côté de la rue. Les soldats sont attaqués, désarmés, on leur arrache leurs casques. Des recrues tombent à terre, une quinzaine sont blessées. Plusieurs témoins affirment que les attaques étaient menées par des groupes de 4 à 5 hommes. D'autres témoins qualifient cette attaque de fraternisation entre la foule et la troupe.

Sur la fusillade même les circonstances ne sont pas encore nettement établies. D'ailleurs aucun témoin militaire n'a encore été entendu.

Une importante déposition

La déposition la plus importante de la matinée fut celle du chef de la police genevoise, M. Zoller.

Dans la nuit du 8 au 9 novembre le chef de la police fut avisé des mesures qui avaient été envisagées par l'assemblée socialiste pour l'organisation d'une contre-manifestation. On avait parlé d'occuper tous les cafés du quartier, de couper les cordes des barrages, de s'emparer des hydrants, de pénétrer de force dans la salle où se tenait l'assemblée de l'Union nationale et d'empêcher par tous les moyens la mise en accusation publique de Nicole et Dicker. Ces renseignements, que les événements du 9 novembre ont complètement confirmés, laissaient prévoir une situation sérieuse. Toutes les forces de police furent alors mobilisées et des barrages établis pour garantir la sécurité des participants à l'assemblée de l'Union nationale, assemblée que le Conseil d'Etat respectueux de la Constitution, n'avait pas voulu interdire.

— La police ne pouvait-elle rétablir l'ordre sans l'intervention de la troupe et éviter la fusillade ?

A cette question le chef de la police a répondu nettement: «Quand le barrage de la rue de Carouge fut rompu, je n'avais plus aucune force de police en réserve nulle part. Tous les barrages durent être renforcés. C'est alors que le président du Conseil d'Etat décida de faire appel à la troupe. J'ai été chargé de transmettre l'ordre, mais je n'avais aucune autorité sur le commandement des troupes.»

Après la déposition du chef de la police, l'audience est levée. Elle reprend l'après-midi à 14 h. 30.

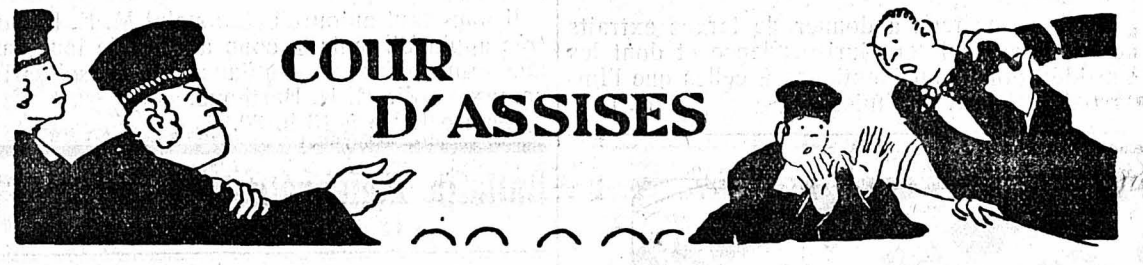

La session de la Cour d'Assises qui durera trois jours s'est ouverte ce matin à 8 h. 45 sous la présidence de M. R. Courvoisier assisté de MM. les juges A. Droz et G. Dubois-Lemrich. Le siège du ministère public est occupé par M. Eugène Piaget.

Affaires de moeurs

Depuis quelque temps la Cour d'Assises a été saisie de nombreuses affaires de proxénétisme ou plus précisément de favorisation à la débauche. C'est un cas de ce genre qui conduit devant le Tribunal neuchâtelois une dame de Neuchâtel nommée Dasen. L'affaire se juge naturellement à huis-clos. L'inculpée est défendue très habilement par Me Auguste Roulet. Voici les faits qui lui sont reprochés tels qu'ils sont reproduits dans l'acte d'accusation.

Dame Dasen, divorcée Berthoud, Louise-Emma, née en 1900, domiciliée à Neuchâtel, est prévenue de favorisation de la débauche pour avoir au chef-lieu, attenté aux moeurs en excitant, favorisant et facilitant la débauche de personnes de l'un ou l'autre sexe ;
en mettant gratuitement ou contre rétribution son logement à la disposition de femmes qui se prostituaient ;

C'est en somme une répétition des précédentes affaires de proxénétisme. On voit défiler devant la barre plusieurs personnes qui ont fréquenté le logement de la prévenue. On tâche d'établir par là qu'il y a eu favorisation de la débauche car le simple fait de la prostitution ne constitue pas un délit d'après les lois du Code neuchâtelois, ou plutôt ces lois ignorent complètement la question de prostitution qui n'est prévue dans aucun article.

Quelques témoins à décharge viennent donner de bons renseignements sur dame Dasen.

Un acquittement

Il ressort des débats que les faits reprochés à dame Dasen ne sont pas clairement et nettement établis. Il en résulte un certain flottement dans l'esprit des jurés et ceux-ci, après délibération, se partagent leurs voix : 6 voix affirmatives et 6 voix négatives. L'inculpée est donc mise au bénéfice du doute et c'est l'acquittement.

L'affaire Schläppi et consorts

On se souvient encore de la grande sensation que produisit à La Chaux-de-Fonds, l'arrestation du cow-boy Schläppi qui se fit dans des circonstances presque dramatiques et en tout cas particulièrement romanesques.

Depuis quelques jours on avait l'impression qu'il s'opérait un travail souterrain dans l'immeuble occupé par la maison de Café Kaiser sise à la rue de la Balance. La police locale et la Sûreté avaient organisé une véritable souricière pour prendre au piège le mystérieux personnage qui, depuis quelques jours, faisait une oeuvre de termite. Après trois soirs d'attente, un vendredi soir aux environs de minuit, le fameux personnage après avoir percé le plancher du magasin Kaiser faisait irruption dans le magasin même, où grâce à une intervention rapide et intelligente des agents, il fut cueilli proprement et n'eut pas le temps de se servir de ses nombreuses armes. On reconnut alors que le personnage si longtemps recherché était le cow-boy Schläppi qui avait eu déjà quelques démêlés avec la police.

On sut par la suite qu'il était l'auteur du vol de munitions commis à l'ancien Stand des Armes-Réunies.

Très habilement questionné Schläppi avoua qu'il était l'auteur de nombreux méfaits, particulièrement de certains vols avec effractions, dont les enquêtes jusque-là n'étaient pas parvenues à leur fin. C'était donc une excellente prise que la Sûreté et la police locale venaient de faire en la personne de Schläppi, que l'on avait considéré jusque-là comme un homme aux allures excentriques, mais incapable de faire du mal. On s'était donc bien trompé à son sujet.

Pendant plusieurs jours on eut l'impression que Schläppi avait travaillé seul et qu'il ne possédait aucun complice. Mais bientôt des indiscrétions parvinrent à la Sûreté et l'on put procéder à l'arrestation de trois acolytes, les nommés Roger-Alfred Gutmann, André Gutmann et Willy-André Kobel qui se trouvent aujourd'hui sur le banc des accusés en compagnie de leur chef Schlaeppi, pour vols, tentatives de vol et atteintes à la propriété.

Le principal prévenu est défendu par Me Alfred Aubert et ses complices par Me Philippe Robert.

A la suite des aveux complets de tous les accusés, le Tribunal examine cette affaire sans l'assistance du jury.

Voici les faits que l'on reproche aux délinquants :

Schlaeppi est prévenu :

a) d'avoir tenté de cambrioler le magasin du Panier Fleuri dans la nuit du 20 au 21 juin 1930.

b) d'avoir commis une effraction dans la maison Blaser dans la nuit du 18 au 19 juillet 1930 et d'avoir dérobé une somme de 30 francs.

c) d'avoir soustrait en juillet une somme de 106 francs au préjudice de la Maison Emery et fils.

d) d'avoir soustrait par effraction une somme de 200 francs au préjudice de Jean Olympi dans la nuit du 2 au 3 octobre 1930.

e) d'avoir tenté un cambriolage dans la nuit du 2 au 3 décembre 1930 au cinéma Apollo.

f) dans la nuit du 3 au 4 décembre 1930, d'avoir soustrait frauduleusement au préjudice des Coopératives Réunies une somme de 1085 francs et 500 francs français, à l'aide d'effraction.

g) d'avoir soustrait dans la nuit du 1er au 2 mai 1932, au préjudice des membres de la Société de tir les Armes-Réunies 3000 cartouches, des pistolets-revolvers et 4 pistolets automatiques, le tout valant environ 1200 francs.

h) d'avoir en décembre dernier incité les nommés Roger Gutmann et Willy Kobel à commettre une tentative de vol avec effraction au préjudice du garage Stich, tentative qui échoua.

i) d'avoir en décembre 1932, incité les personnages précités à commettre une tentative de brigandage sur la personne d'une demoiselle de La Chaux-de-Fonds, tentative qui ne fut pas réalisée par suite de circonstances indépendantes de la volonté de ces personnages.

j) d'avoir dans la nuit du 30 au 31 décembre 1932, incité ses camarades à commettre le vol avec effraction à la Laiterie Coopérative, rue des Moulins.

k) Enfin, en janvier 1933, d'avoir commis une tentative de cambriolage au préjudice du magasin Kaiser, rue de la Balance. D'avoir pour cette opération creusé une galerie souterraine occasionnant de la sorte de grands dégâts dans une propriété communale, puisque d'importants travaux de réfection, principalement dans le canal collecteur, durent être ordonnés. Cette tentative de délit a été effectuée en bande organisée et à main armée, ce qui aggrave considérablement le délit.

Schläppi est en outre prévenu d'avoir voulu volontairement donner la mort, sans préméditation à l'agent de la Sûreté Graf et qui fut empêché dans son exécution par suite de circonstances spéciales le cran d'arrêt de son arme ne s'étant pas déclenché.

Les débats

On peut se rendre compte à quel degré le public s'est passionné au récit des exploits rocambolesques de Schlaeppi et sa bande, par l'affluence de Chaux-de-Fonniers qui se sont déplacés spécialement pour voir de près le cow-boy et ses acolytes. Les curieux se pressent dans les corridors du Château et aussitôt que la Salle du tribunal ouvre ses portes, tous les bancs sont pris d'assaut. Pourtant il ne faut pas s'attendre à des débats passionnants, les accusés ayant fait des aveux complets. L'affaire sera donc rapidement jugée, suivant le rythme assez accéléré des affaires examinées sans l'assistance du jury.

Le chef du service de police appelle les prévenus — qui sont dans la salle d'attente — Schlaeppi et compagnie, en avant ! dit-il.

Il se présente alors quatre jeunes gens, correctement habillés et qui, en vérité, n'ont nullement des mines patibulaires. Espérons qu'il s'agit, tout au moins pour les trois complices, d'erreurs de jeunesse et que la leçon d'aujourd'hui leur sera salutaire.

Le greffier, M. Calame, donne connaissance de l'acte d'accusation, extrêmement long et dont nous avons reproduit plus haut le résumé.

On retient principalement contre Schlaeppi, le vol de munitions à l'ancien stand, la tentative de cambriolage dans les magasins Kaiser, la complicité dans les vols commis au garage Stich et à la Laiterie coopérative de la rue des Moulins.

André Gutmann et Willy Kobel sont mis au bénéfice de la loi concernant la répression des délits commis par les mineurs.

Me Aubert, défenseur de Schlaeppi, fait une description sympathique de ce dernier et s'attache à démontrer que son client est plutôt un personnage de vaudeville qu'un dangereux aventurier. L'avocat chaux-de-fonnier rappelle l'accident de moto dont fut victime S. et au cours duquel il perdit son pied gauche.

Schlaeppi eut une jeunesse assez ballottée. Il perdit sa mère de bonne heure. Une escapade juvénile en France le mit entre deux gendarmes à cheval qui le reconduisirent à la frontière. Cette frasque lui valut l'expulsion de l'école primaire. Dès lors sa vie est partagée entre le cinéma, la lecture de romans policiers et des travaux de terrassier. Il s'adonne à l'exercice des armes à feu. C'était sa passion et aussi sa perte.

Le rapport de l'examen mental, confié au Dr Borel de Perreux, ne paraît pas concluant à Me Aubert. S. ne fut examiné, dit-il, que pendant une heure, par un spécialiste qui a l'habitude de traiter des aliénés cent pour cent. Le Dr Guye de La Chaux-de-Fonds a longuement examiné le cas de Schlaeppi et a catégoriquement déclaré que ce dernier présente les caractères du débile vaniteux, de l'infirme psychique et du déséquilibré.

Un incident

Me Aubert veut lire le document du Dr Guye, mais le procureur l'en empêche, alléguant que ce procédé est illégal, du fait que le médecin précité n'a pas été désigné comme expert dans cette affaire. Le défenseur se borne alors à citer de mémoire les principaux passages de cette pièce, non sans avoir, préalablement, engagé une sérieuse passe d'armes (non empruntées à Schlaeppi) avec le procureur général.

En conclusion Me Aubert réclame le bénéfice du sursis en faveur de son client.

Me Philippe Robert demande un dosage des peines pour les complices de Schlaeppi qui ont subi l'ascendant que ce dernier avait sur eux. Il sollicite pour ses clients l'indulgence du tribunal, c'est-à-dire un minimum de peine et l'application de la loi de sursis.

On a rappelé l'affaire qui conduisit Schlaeppi devant le tribunal de La Chaux-de-Fonds voici quelques années, réplique M. E. Piaget. On ne prit pas alors au sérieux la personnalité de S. Le jury l'acquitta.. Il eut tort, car une condamnation eût peut-être été un sérieux avertissement. Le procureur voit dans ce chef de bande un dangereux individu; ses déclarations belliqueuses faites au lendemain de son arrestation, en sont la preuve flagrante.

Le procureur fait ensuite l'éloge du Dr Borel, c'est la première fois qu'il entend une critique à son sujet.

M. Piaget requiert pour Schlaeppi deux ans de réclusion, pour R. Gutmann un an de réclusion, pour A. Gutmann et W. Kobel un an d'emprisonnement. Pour chacun déduction de la préventive.

Encore une fois Me Aubert déclare que le Dr Borel s'est trompé dans les conclusions de son rapport. Schlaeppi n'est pas un homme normal.

Le jugement

Le tribunal après une courte délibération, prononce le jugement suivant :

Les inculpés sont condamnés aux peines suivantes :

Schlaeppi : 18 mois de réclusion, dont à déduire 110 jours de préventive, 20 fr. d'amende, 5 ans de privation des droits civiques.

Roger Gutmann, 1 an d'emprisonnement dont à déduire 99 jours de préventive, 20 fr. d'amende, 3 ans de privation des droits civiques.

André Gutman : 1 an d'emprisonnement dont à déduire 99 jours de préventive, 20 fr. d'amende, 3 ans de privation des droits civiques.

W. Kobel : 8 mois d'emprisonnement dont à déduire 61 jours de préventive, 20 fr. d'amende, 3 ans de privation des droits civiques.

Encore des affaires de moeurs

Ce sont deux affaires de moeurs qui retiendront mercredi l'attention du tribunal et du jury.

Le matin, un nommé Clovis Vuitel, né en 1911, devra répondre du délit d'attentat aux moeurs en excitant, favorisant et facilitant la débauche d'une femme avec laquelle il vivait en concubinage à La Chaux-de-Fonds.

L'après-midi sera consacré à l'examen de l'affaire de moeurs mettant en cause les époux Marti habitant Neuchâtel. La femme, Germaine Marti, née en 1901 est prévenue de favorisation de la débauche et d'avoir vendu du vin à maintes reprises, dans son logement sans avoir payé la patente. Le mari est accusé de complicité.

A. G.

Radio-programme

Mercredi 17 Mai

Radio Suisse romande: 12.40, 13.10, 15.30 Disques. 16.30 (du Brassus) Heure des enfants. 19.00 «Avant la montée à l'alpage», conférence. 19.31 Pour le 75me anniversaire des Unions cadettes romandes. 20.00 Concert par l'Orchestre Radio Suisse romande. 20.50 Petite gazette par Ruy Blag. 21.00 Soirée populaire donnée avec le concours du Yodler-Club Chüyer-Buebe et l'Harmonie des accordéonistes. 22.10 Danse par les Broadcasting Serenaders.

Radio Suisse alémanique: 12.00, 12.40, 17.30, 19.10 Disques. 18.30 Causerie. 19.30 Cours élémentaire d'anglais. 20.00 Orchestre. 21.35 Danse.

Budapest : 20.00 Concours international de pianistes : Prix Liszt. — **Bruxelles :** 20.00 Concert symphonique. — **Londres Régional** et **Radio-Paris :** 20.15 Festival de musique de Londres. — **Poste Parisien :** 20.30 Relais du concert donné à la salle du Conservatoire par les élèves virtuoses de l'Ecole de piano Bach. — **Strasbourg :** 20.30 Audition publique des élèves du Conservatoire de Metz. — **Bari :** 20.35 Musique de chambre. — **Rome** et **Naples :** 20.45 «Siberia», opérette, Giordano.

Jeudi 18 mai

Radio Suisse romande : 12.40, 13.10 Gramoconcert. 12.45 Fridolin et son copain. 15.30 16.20 Broadcasting Serenaders. 16.00 Entretiens, par M. Verdène. 17.00 Message aux enfants du Pays de Galles, par les enfants des écoles romandes. 19.00 Causerie cinégraphique. 19.30 Radio-chronique. 20.00 «L'Autre Fils», comédie en 3 actes. 22.00 «Pour l'heure où les enfants sont couchés», audition de chansons légères par disques.

Radio Suisse alémanique : 10.20 Emission pour les écoles. 10.50 Message annuel des enfants du Pays de Galles à tous les enfants de la terre. 12.00, 18.00, 19.30 Disques. 12.40, 17.00, 21.55 Orchestre. 20.00 Cours élémentaire d'italien. 20.30 Concert par le double quatuor de mandolinistes de Bâle. 21.10 Musique de chambre par le quatuor Bentz.

Bulletin de bourse

du mardi 16 mai 1933

Banque Fédérale 430 (0); Banque Nationale Suisse d. 635; Crédit Suisse 632 (—8); S. B. S. 532 (—4); U. B. S. 398 (—2); Leu et Co 397 (—2); Banque Commerciale de Bâle 399 (0); Banque d'Escompte Suisse 39 (0); Banque de Dépôts et de Crédit 76 (+ 1); Electrobank 682 (—8); Motor-Colombus 249 (+ 3); Indelec 553 (— 5); Triques ord. 330 (+ 5); Hispano A.-C. 740 (+ 10); Dito D. 150 (+ 6); Dito E. 135 (+3; Italo-Argentina 87 (0); Aluminium 2025 (— 5); Bally 900 (— 5); Brown Boveri 155 (—2); Lonza 91 (0); Nestlé 586 (—3); Schappe de Bâle 750 (+ 10); Chimique de Bâle 3305 (—30); Chimique Sandoz 4300 (0); Allumettes «A» 11 ½ (— ¼); Dito «B» 12 ¼ (— ¼); Financière Caoutchouc 21 (— ¾); Sipef 3 ¾; Conti Lino 70 (0); Giubiasco Lino o. 50; Thesaurus 270; S. K. F. d. 104; Am. European Séc. ord. 32 ¼ (— ¼); Séparator d. 40; Astra d. 15; Royal Dutch 326 (+ 3); Sté Financière Italo-Suisse priv. 98 (0).

Bulletin communiqué à titre d'indication par la Banque Fédérale S. A.

C'est notre déjeuner

de tous les jours et nous nous en régalons. Il y a longtemps que je me sers de Banago et je ne puis plus m'en passer A. L. 2437. (Parmi 3827 attestations de consommateurs).

Fort et dispos par BANAGO

Banago 1/2 p. 0.90, 1/1 p. 1.70 Nagomaltor 1/1 p. 3.40

NAGO OLTEN

N'OUBLIEZ JAMAIS QUE

CIBBS

a inventé le SAVON DENTIFRICE

d'après sa formule célèbre dans le monde entier : le savon seul peut dissoudre les matières grasses, cause essentielle de la carie des dents.

223

AGENT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE
A. BERGERAT, 2, route de Chêne, GENÈVE

Pantoufles

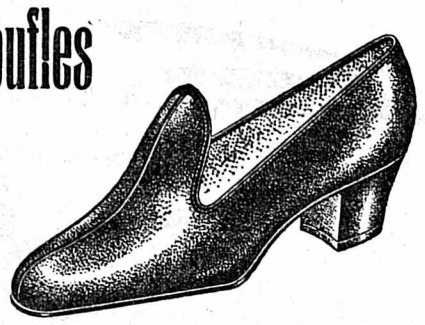

Feutres, teintes diverses, semelles cuir, Fr. 1.90, 2.75
Entièrement cuir 3.90, 4.90
Confortables tout cuir doublé toile Fr. 7.80

KURTH Rue Neuve 4 La Chaux-de-Fonds

F.O.M.H. La Chaux-de-Fonds

Assemblée générale extraordinaire

le jeudi 18 mai 1933, à 20 heures
à la Salle communale

ORDRE DU JOUR:

1. **Nomination d'un secrétaire.**
2. **Exposé de René ROBERT,** secrétaire central, sur la **baisse des salaires.**

Présence indispensable.

Le Comité général.

N. B. — Se munir de la carte bleue, laquelle servira de contrôle. Aucune entrée ne sera tolérée sans présentation de la dite carte 8077

PROFITEZ
des
Tout derniers prix
de
Fin de liquidation totale
de
l'ANNEAU D'OR
BIJOUTERIE
La Chaux-de-Fonds Tél. 24.015

Agencement de magasin et de bureau, avec coffre-fort, à vendre avantageusement. 8021

Hôtel des Bains, HENNIEZ

Rénové. Station unique pour cures combinées. Régimes, diathermie, hydrothérapie. Résultats merveilleux dans les maladies de l'estomac, du foie, reins, vessie. — Docteur à l'Etablissement. 7830
Téléphone 84 Pension depuis frs 6.—

Avant de vous prononcer sur le choix d'un

TAPIS PERSAN

voyez ceux que vous offre la Maison suisse

Mme A. BURGI

Orangerie 8, NEUCHATEL Angle Jardin Anglais

Shiraz	320/270 à fr. **270.-**	Karadja	475/110 à fr. **190.-**
Heriz	390/265 à fr. **490.-**	Beshir	375/175 à fr. **350.-**
Gorawan	360/260 à fr. **400.-**	Tabris	330/230 à fr. **370.-**
Yamouth	275/225 à fr. **370.-**	Bakhara	310/215 à fr. **530.-**

Immense choix de petits tapis de toutes provenances. 7740

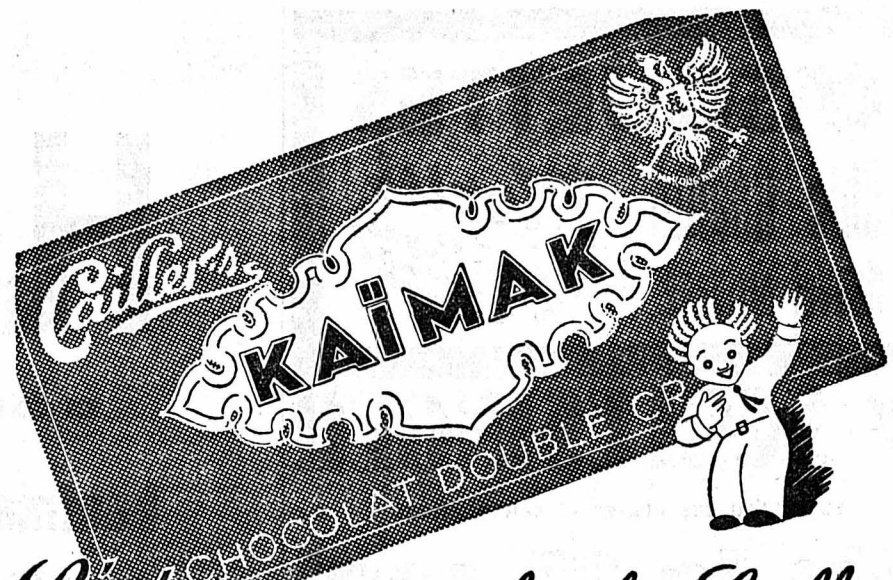

C'est le nouveau chocolat Cailler avec double crème... une merveille !

Pour 50 cts. seulement, vous pouvez savourer une grande tablette de ce chocolat plein de séduction. Goûtez d'abord le bloc que voici

Vous en viendrez bien vite à la grande tablette. F 35

Samedi 20 mai
Match de Football
ANGLETERRE - SUISSE
Auto-car pour Berne Prix Fr. 7.-
Inscriptions jusqu'à vendredi à 12 heures à la Brasserie de la Serre ou au **Garage Schweingruber, aux Geneveys s/Coffrane.**
Téléphone **15**. 8053

MONTMOLLIN
La pension l'„Eglantine" est ouverte
Téléphone 1220

Vélo-moteur
absolument neuf, à vendre ou à céder gratuitement à personne solvable qui louerait de suite un appartement bien situé. - Ecrire à Case 5904, Ville. — Ne pas ajouter de timbre-réponse. 7802

Journaux illustrés
et **Revues à vendre** après lecture à **30 cts** le kilo. 110
Librairie C. LUTHY.

Nº 32. — 143e Vol. 53e ANNEE. — 1933.

LA LECTURE DES FAMILLES
FEUILLETON
DE
L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

LE MYSTÈRE DES XV

PAR

JEAN DE LA HIRE

DEUXIEME PARTIE

Le Triomphe de l'amour

Les Martiens avaient semé ce détroit de torpilles dormantes ou mobiles que l'on faisait exploser à distance et qui fermaient la route aux sous-marins et aux hydroplanes. Déjà quatre bateaux avaient sautés. Quant aux avions, ils auraient à lutter contre des cerfs-volants qu'avaient récemment inventé les Martiens. La simple vibration de l'air remué par les ailes et les hélices des avions faisait éclater ces cerfs-volants, qui jetaient alors de tous côtés une mitraille terrible ; le métal dont elle se composait, après avoir pénétré dans les chairs, restait incandescent, entrait même en fusion et coulait dans le corps ou les membres, brûlant sur son passage os, nerfs, muscles.

Car les Martiens avaient dû renoncer au rayon ardent et à la fumée noire qui, d'après le récit historique de Wells, avaient causé sur la Terre tant de ravages.

Contre le rayon ardent, les XV avaient inventé un métal isolant, non fusible, très léger, dont étaient revêtus en placages très minces, les coques des sous-marins les ailes, les hélices et les corps des avions, les boîtes des électro-miroirs.

Quant aux hommes, leurs uniformes de guer- étaient cuirassés très légèrement du métal isolateur; ils portaient sur la tête un casque de même métal qui les couvrait derrière jusqu'au cou et qui comprenait, pour garantir le visage, un masque mobile, sans ouverture pour les yeux. Les hommes pouvaient pourtant y voir autour d'eux, grâce à une sorte de périscope, merveilleux petit appareil fixé au sommet du casque et qui réfléchissait, sur un miroir intérieur placé sous le masque, en face des yeux du combattant, tout ce qui se trouvait devant lui dans un angle de 45 degrés.

Contre la fumée, les XV avaient des machines productrices de vent. Elles lançaient l'air comme un canon lance un obus. Chaque peloton de cinquante hommes possède une machine à vent; un seul soldat suffisait pour la porter et la manier. Si les Martiens lançaient leurs bombes chargées de fumée noire, les XV lançaient des trombes d'air, qui repoussaient la fumée vers les Martiens ou la chassaient dans les hauteurs de l'atmosphère...

Cela explique comment, malgré ce terrible rayon ardent et cette effroyable fumée noire, les XV, venus tous armés pour lutter victorieusement contre les Martiens, s'étaient emparés de l'île Argyre et se flattaient de conquérir ou de soumettre progressivement la planète Mars tout entière.

Mais, stimulés par le souci de se défendre contre les Terriens envahisseurs, les Martiens, eux aussi avaient inventé de nouvelles armes. Ils ne pouvaient se protéger que par la distance contre les électro-miroirs des XV. Aussi, connaissaient-ils exactement la portée de ces armes électriques et se tenaient-ils assez loin pour ne pas en être touchés. Mais de loin ils combattaient en envoyant les cerfs-volants exploseurs et les torpilles mobiles ou dormantes, qui fermaient aux XV la route de l'air et la route de l'eau.

Ce fut donc en vue de l'archipel d'Yapygie que le mulâtre Abbou trouva l'armée des XV.

Il fila droit sur le dernier avion d'arrière plan- ant à deux cents mètres de hauteur et aux dix hommes qui le montaient, après le salut d'usage, il demanda :

— Où est le chef Kipper ?

— A bord de l'avion 152, à l'aile gauche.

— Merci !

Et Abbou se mit à la recherche de l'avion 152.

Il était huit heures du matin. Le soleil montait dans un ciel sans nuages au-dessus de la mer Hadriaque... Pas un trouble, pas une brume, dans l'atmosphère, qui était d'une légèreté, d'une limpidité irréelles...

A droite ,la région d'Yaonis étendait jusqu'à l'horizon ses plaines rouges; en face, c'éait l'archipel forestier d'Iapugie, rempli d'embûches ; à gauche le labyrinthe marin du Deltoton...

Et dans l'air, immobiles, planaient les avions des XV, tandis que, à deux cents mètres au-dessous, sur l'eau calme du carrefour marin de Barathrum, les sous-marins et les hydroplanes étaient rangés en ordre de bataille, réfléchissant comme des miroirs les rayons obliques du soleil...

Et le silence de la nature était rempli par les ronronnements, les vrombissements des ailes rapidement battantes des avions...

Abbou subissait obscurément la solennelle impression de ces choses guerrières au milieu de la splendeur d'une nature tranquille, tout en cherchant l'avion 152.

Il le trouva enfin. Il lança les trois coups stridents du sifflet d'appel et se rangea, immobile, à la distance réglementaire.

— Salut au chef ! cria-t-il.

Kipper le regardait, étonné.

— Que fais-tu ici, toi ?

— Demandez-moi plutôt ce que j'apporte, là, roulé dans ces fourrures !... répondit Abbou avec la liberté de langage que lui laissait volontiers son père...

— Qu'apportes-tu donc ?

— Une femme !

— Une femme ?

— Xavière, la séductrice de Koynos, la maîtresse de Sainte-Claire le Nyctalope...

— Morte ?...

— Non ! elle n'est qu'évanouie. Et d'un coup de poignard j'ai fendu la fourrure à la hauteur de son visage pour qu'elle puisse respirer... Mais vous ne m'avez pas laisser finir... Je reprends !... Maîtresse de Sainte-Claire le Nyctalope vainqueur d'Oxus, possesseur de Cosmopolis et nouveau maître des XV !...

— Hein ? Tu es fou !...

— Moins que les XV, qui ont permis que l'ennemi vécût, alors qu'il eût fallu le tuer !

— Attends ! cria Kipper. Abordez !

L'avion du chef accomplit une manoeuvre difficile et savante. Elle consistait à accoupler les deux avions gouvernail contre gouvernail. On lançait alors du grand au petit une légère plateforme en métal isolateur, sur laquelle, à quatre pattes, et pourvu qu'il ne fût pas sujet au vertige, un homme pouvait passer pour se rendre d'un avion dans l'autre.

C'est ce que fit Kipper. Il s'assit sur le siège d'Abbou qui lui-même se tassa « en lapin » aux pieds de son père...

La plate-forme fut enlevée et Kipper lança le petit avion hors du corps d'armée, à six cents mètres de hauteur.

— Parle, maintenant !

Précis, rapide, Abbou raconta tout ce qu'il savait des événements accomplis à Cosmopolis depuis le départ des XV. Il mêla ses conjectures personnelles aux faits indiscutables.

Kipper était livide.

— C'est donc pour se débarrasser de Sylla sans esclandre que le Nycalope me l'a envoyé ! cria-t-il.

— Evidemment ! Mais tout est réparable dans une certaine mesure, mon père, puisque je vous apporte, avec ses mauvaises nouvelles, le plus précieux des otages, la cause première de la perte des XV...

— Xavière !

— Oui, mon père.

— Elle se réveillera sur la place d'Argyre. Au diable les Martiens ! Je vais assiéger Cosmopolis. Et ce Nyctalope mourra dans les tortures avec cette femme maudite, en face l'un de l'autre !...

La fureur égarait Kipper. Ses yeux s'exorbitaient dans sa face congestionnée. Abbou haussa les épaules.

— Assiéger Cosmopolis ?... Avec quoi ?... Avec les électro-miroirs ?... La prendre d'assaut avec l'armée ?... Vous savez bien que c'est impossible ! Les Martiens l'ont essayé dix fois. Ils y ont renoncé, car toute l'espèce martienne s'y serait anéantie. Sainte-Claire tient Cosmopolis dans sa main, comme Oxus la tenait. D'un seul jet circulaire de l'électro-miroir central, il vous foudroierait tous, ca si le métal isolateur arrête le rayon ardent, il rougit à blanc sous le jet de l'électro-miroir....

Kipper baissa la tête. Oui ! il savait tout cela. Mais la honte, le dépit, la rage avaient obscurci son entendement. Il balbutia :

— Tu as raison...

— Mais vous avez l'otage ! fit Abbou en riant.

— C'est vrai ! Pour l'infâme Nyctalope, Xavière vaut mille Cosmopolis.

— Je l'espère, fit Abbou.

— Que veux-tu dire ?

— C'est que le Nyctalope n'est pas un homme comme les autres... Les femmes ne manquent pas : il en a encore quatorze à sa disposition. Tandis que Cosmopolis est unique... Toutefois, j'espère que Xavière aussi est unique, pour lui, Espérez-le comme moi, mon père, et agissez en conséquence...

Kipper regarda longuement son fils. Et il y eut entre les deux hommes un long silence. Puis Kipper prononça :

— Cosmopolis reprise, je serai le maître des XV...

CASQUETTES

Chic - Qualité Nouvel arrivage

Moritz au Tigre Royal Léop. Robert 13 7698

Dr SCHLESINGER

reprendra ses visites et consultations 8010

dès le 25 mai

Bovard & Cie ingénieurs conseils

Bollwerk 15 - **BERNE** 8070

F. Bovard, Directeur, ci-devant expert au Bureau Fédéral de la Propriété Intellectuelle

BREVETS, MARQUES

Procès en contrefaçon

Avis

La Société d'embellissement et l'Association pour le développement de La Chaux-de-Fonds (A. D. C.) recommandent aux propriétaires d'immeubles de donner suite à la demande légitime du Conseil Communal pour la restauration et l'entretien extérieur des bâtiments en état de vétusté ou de décrépitude. Elles engagent vivement ces derniers à éviter les couleurs disparates qui porteraient préjudice à l'apparence de notre cité par le manque d'homogénéité. 7647

Société d'embellissement de La Chaux-de Fonds.
Association pour le développement de La Chaux-de-Fonds.

Gain accessoire

On cherche **SOUS-AGENTS** dans toutes les localités, avec forte prime à la vente. — Adresser offres sous chiffre **M. C. 7891**, au bureau de l'« Impartial. 7891

Haute mode

les dernières créations

kaufmann-guinand

serre 83 - 1er étage

Salon de Coiffure pour Dames

Rue du Parc 27 (Rez-de-chaussée)

Coupe, Ondulation, Mise en plis
Manucure Massage facial 7957

Permanente "Wella"

Demandez l'abonnement mensuel
Service soigné

Se recommande
Mme S. WAIBEL
Coiffeuse diplômée
Téléphone No 21.349

A la Violette

Mlles Nobile & Girod
Diplômes de l'Academie de Paris
Corsets et lingerie sur mesures
Rue Léopold-Robert 58 — La Chaux-de-Fonds
Téléphone 23.446 15668

A chaque mal de pieds un traitement spécial

au moyen du

Système Scholl

formant un ensemble de plus de 80 spécialités, soulageant les différents maux et rectifiant la plupart des déformations des pieds. Il est donc le meilleur et le plus pratique de tous les systèmes connus. Laissez-vous conseiller gratuitement chez 4991

Soder-von Arx

Place Neuve 2
LA CHAUX-DE-FONDS

Chalet et Terrain

à vendre

aux Enchères publiques

Par le ministère du Notaire Dr A. Bolle, sera exposé aux enchères publiques, en vente définitive, **Vendredi 19 Mai 1933. à 14 heures. Salle du Tribunal II, rue Léopold-Robert 3.** La Chaux-de-Fonds:

L'art. 6920 du cadastre de ce territoire, de 1450 m2 Sur le terrain en nature de pâturage boisé, très bien situé, avec vue étendue, se trouve un chalet meublé, compris dans la vente, bonne construction, aménagement confortable, situé à 15-20 minutes du Bois du Petit-Château

Pour visiter s'adresser dès 18 h. à **M. Eug. HOTZ**, Combe-Grieurin 19, et pour les conditions de vente, à l'**Etude Bolle & Girard** notaires, Promenade 2. 7883

Enveloppes, Mémorandums — Factures -- IMPRIMERIE COURVOISIER

LES NOUVEAUX TISSUS DE PRINTEMPS

viennent d'arriver. Toutes ces nouveautés se confectionnent aisément et donnent les plus jolies robes.

L'écossais, le pied de poule, le pois même, sont très en vogue.

Magnifiques impressions sur étamine, marocain, rebouldingue, flot d'écume: Fr. 2.25 3.90 4.90 5.75

Venez examiner notre grande variété de tissus, de prix si avantageux. Vous savez qu'on peut entrer chez Emery comme à une exposition. Regarder ne coûte rien...

Emery

MAGASINS DE L'ANCRE
30, RUE LEOPOLD ROBERT, 30

Affaire intéressante

A céder Outillage, matériel et fournitures pour la fabrication des aiguilles hypodermiques et dentaires, prix intéressant en francs français, matériel a prendre région frontière. — Offres sous chiffre **A. P. 7835** au bureau de l'Impartial. 7835

BAUX A LOYER. - Imprimerie Courvoisier

LA LECTURE DES FAMILLES

— Et si Oxus est vivant ?

— Nous le déposerons. Il s'est laissé vaincre par son propre prisonnier : il n'est plus digne de commander ! Je serai le maître des XV et tu en seras le chef Abbou !

— Je l'entends bien ainsi, répliqua gravement le mulâtre.

Trente minutes après, au grand étonnement des Martiens embusqués dans leurs retranchements invisibles des îles de l'archipel, les hydroplanes les sous-marins et les avions des XV viraient de bord avec ensemble, lançaient leurs hélices à la vitesse maxima et disparaissaient vers l'occident.

Le départ fut si soudain, si rapide, que les ingénieurs martiens n'eurent même pas le temps de lancer sur les trois escadres en fuite les torpilles volantes et les cerfs-volants explosifs. Quand ils y pensèrent, il était trop tard : sous-marins, hydroplanes et avions étaient hors de portée.

Comme une triple trombe aérienne, marine et sous-marine, l'armée des XV courut d'un bout à l'autre du détroit de Pandore et traversa sans arrêt la mer Erythrée. A un mille du rivage nord-est d'Argyre, elle s'immobilisa...

Il était neuf heures du soir... La nuit étoilée restait cependant obscure, car les deux lunes ne se levaient que vers une heure du matin. Mais, malgré les ténèbres de la nuit, le rivage d'Argyre et la mer étaient éclairés par tous les projecteurs de Cosmopolis...

Avant le départ d'Iapygie, Kipper avait fait transporter le corps enveloppé de fourrures sur l'avion 152, et il s'y était transporté lui-même avec Abbou, confiant le petit avion à deux hommes de troupe.

Le 152 se trouvait le premier à l'avant-garde de l'armée aérienne. C'était un avion de grand modèle, d'un équipage de six hommes, y compris le wattman. Ces sortes d'aéroplanes de guerre étaient munis d'un appareil de téléphonie sans fil.

A peine les trois escadres étaient-elles immobilisées, que trois coups de sifflets stridents jaillirent, dans la direction de Cosmopolis.

— C'est l'appel téléphonique, dit Kipper. Le Nyctalope veut, autant que nous, engager la conversation. Réponds, Abbou.

Le mulâtre pressa un commutateur, et trois coups de sifflet stridèrent à bord de l'avion 152 tanndis que Kipper, le récepteur à l'oreille, se penchait vers le pavillon du transmetteur...

— Allô ! Allô !... fit-il.

On lui répondit :

— Allô ! Allô !... Qui est à l'appareil ?

— Kipper chef des XV par la volonté d'Oxus Et de votre côté, qui parle ?

— Sainte-Claire le Nyctalope, maître des XV par sa propre volonté et par le consentement d'Oxus.

— Je ne reconnais point ta maîtrise ! fit Kipper rudement.

— Et moi, lui fut-il répondu, je ne reconnais plus ta chefferie !

Escarmouche inutile Kipper le comprit. Plus calme il répliqua :

— Entre deux hommes comme nous, les insultes et les défis sont déplacés. Parlementons.

— J'écoute ! répondit dans le téléphone la voix du Nyctalope.

— Xavière est en mon pouvoir.

— Soit !

— Vous ne la reprendrez jamais par la force.

— Pourquoi ?

— Parce que si vous n'acceptez pas mes conditions, je la tuerai...

— Impossible !

A cette réponse stupéfiante, inimaginable, insensée, Kipper eut un haut-le-corps.

— Impossible ! s'exclama-t-il, et pourquoi ?

— Je vous le dirai tout à l'heure. Pour l'instant, écoutez !

Et dans le téléphone, il sembla que la voix de Sainte-Claire se faisait plus rude, plus dominatrice.

— Ecoutez! Toute l'armée attendra sans bouger d'une ligne le lever du soleil. Alors les avions les premiers, puis les hydroplanes, puis les sous-marins s'abattront, s'échoueront ou s'ancreront sur le rivage. Et tous les hommes, frères en tête, compagnons en seconde ligne, esclaves en queue, tous les hommes de l'armée des XV se rendront par groupes de dix à la porte septentrionale de Cosmopolis. Les armes de toute sorte devront être déposées à bord des avions, hydroplanes et des sous-marins. Les hommes auront les mains nues. Ils entreront dans Cosmopolis et iront se ranger sur l'esplanade. Et là, sous la menace de l'électro-miroir central, ils recevront mes ordres. Leur vie et celle des XV est garantie s'ils se soumettent.

Kipper était complètement désorienté. Abbou ricanait :

— C'est ce que je craignais... Xavière l'intéresse moins que Cosmopolis.

Mais après un repos de trente secondes, la voix de Sainte-Claire vibra de nouveau :

— Allô ! écoutez encore ! L'électro-miroir central est braqué sur vous. D'un geste, je peux anéantir vos trois escadres. Si vous tentez de fuir, vous êtes perdus, car les projecteurs éclairent jusqu'aux derniers de vos avions. Si vous n'obéissez pas, au lever du soleil, cinq minutes après que l'astre aura tout entier surgi à l'horizon, je fais le geste de mort ! J'ai dit !...

Kipper était livide. Il répondit :

— Soit ! En nous anéantissant, vous tuerez Xavière !...

Et le téléphone répliqua :

— Que m'importe !...

— Le diriez-vous à Xavière elle-même ? cria Kipper.

— Donnez-lui le récepteur.

D'un coup de poignard, Abbou coupa la ceinture qui retenait les fourrures autour du corps invisible. Vivement, il écarta les peaux soyeuses et il poussa un cri de rage.

La femme étendue là n'était pas Xavière.

C'était la négresse qui, dix-sept ans auparavant, avait donné le jour au mulâtre Abbou !..

Le père et le fils reconnurent, l'un sa mère, l'autre la femme oubliée qu'il avait prise, un soir, dans les taillis de la station radiomotrice du Congo...

Et leur fureur, à l'un et à l'autre, fut telle qu'ils eurent en même temps, l'horrible pensée de tuer, pour assouvir leur rage, cette femme endormie.

Mais Kipper fut le plus prompt. Et sa honte lui fit commettre le double crime. Il arracha brusquement le poignard des mains d'Abbou et le lui plongea tout en entier dans la poitrine... Sanglant, Abbou tomba sur sa mère. Fou, Kipper saisit ensemble les deux corps, les souleva, se dressa et jeta par dessus bord le mourant et l'endormie.

Mais l'avion subit un énorme changement d'équilibre. Les hommes du bord horrifiés, médusés, ne firent pas les manoeuvres nécessaires. Et l'avant de l'avion piqua, tournoya. De deux cent mètres de hauteur, il tomba sur un hydroplane, et ce fut dans un broiement de corps humains, dans un remou énorme des eaux, l'engloutissement.

Cependant tous les chefs d'avions, d'hydroplanes et de sous-marins avaient écouté, dans les téléphones sans fil, la conversation de Kipper et de Sainte-Claire. Sans comprendre exactement ce qui s'était passé à bord du 152, ils eurent le sens très net du danger qu'ils couraient.

Minok, le commandant des sous-marins, montra le premier tout le sang-froid indispensable. Il jeta des ordres, dont la sonorité, centuplée par les microphonographes, domina les clameurs de la panique. Chacun des XV répéta les cris énergiques de Miniok. Et, après un quart d'heure de flottement, les trois escadres, diminuées de deux unités, l'avion 152 et l'hydroplane 8, avaient repris leurs lignes régulières.

Alors Miniok lança l'appel téléphonique. Et dès que Cosmopolis eut répété les trois coups de sifflet, il dit dans le transmetteur :

— Allô ! Allô ! Sainte-Claire le Nyctalope ?

— Allô ! Oui. Qui parle ? répondit-on.

— Miniok, commandant des sous-marins.

— Le Nyctalope écoute.

— J'ai entendu, ainsi que tous les chefs, tes ordres. Pour ma part, je me soumets, quitte à préférer demain, sur l'esplanade, la mort violente à ta volonté... Aucun sous-marin ne bougera. J'ai dit.

— C'est bien ! J'attends la réponse d'Ekaton, commandant des avions, et celle de Kokreps, commandant des hydroplanes.

A Cosmopolis, le Nyctalope n'attendit pas longtemps. Ekaton et Kokreps répétèrent sans hésiter, pour leur propre compte, les paroles de Miniok.

Et jusqu'au matin avions, hydroplanes et sous-marins demeurèrent immobiles dans les faisceaux lumineux des projecteurs de Cosmopolis.

. . . . . .

Ayant Banko comme lieutenant, Xavière avait pris le commandement des gardes du corps. Elle leur avait tout dit, tout révélé. A la tyrannie insolente de Kipper et de Sylla, elle substitua pour eux son sourire et la modération de Banko Les cent noirs acclamèrent la jeune femme.

Alors Banko les fit rire en leur racontant comment le Nyctalope, le Maître, pour qui la nuit était inconnue, avait remplacé sous la trappe de la fosse aux avions de la maison de Kipper, le corps endormi de Xavière par le corps chloroformé d'une négresse, la propre mère d'Abbou, enveloppée dans des fourrures identiques.

Le mulâtre avait contribué à modifier le plan de Sainte-Claire.

D'abord, le vainqueur s'était dit

— L'armée des XV restera bien un mois dans l'île d'Hellas... Dans un mois, les 3.000 hommes de Damprich seront partis en radioplanes de la station radio-motrice du Congo... Ils arriveront ici. Sous mon commandement, ils occuperont Cosmopolis. Alors je dévoilerai la situation des XV. Et je les mettrai dans le dilemme, ou d'aller seuls se tailler sur Mars un autre empire, ou bien de se soumettre à moi-même. Et devant l'armée des XV et l'armée du Nyctalope réunies, fraternisant, je remettrai le pouvoir suprême dans le mains augustes d'Oxus...

Mais à la tentative d'Abbou, qu'il avait déjouée grâce à la stricte surveillance établie autour des quelques apprentis compagnons et de trois ou quatre mécaniciens suspects, Sainte-Claire se dit

— Laissons partir ce mulâtre avec ce qu'il croira un otage estimable, et nous agirons selon les circonstances.

Comme il arrive toujours aux caractères énergiques, les circonstances servirent Sainte-Claire.

Kipper mort dans la chute qui suivit l'horrible drame de l'avion 152, les XV perdaient celui qui seul, avait un cerveau et des nerfs véritablement organisés pour la résistance, fût-elle désespérée et sans autre issue que la mort.

(A suivre.)

Etat-civil du 16 Mai 1933

NAISSANCE

Aubry, Edmond-Joseph-Numa, fils de Jules Edmond, horloger et de Jeanne-Maria-Alberte née Gigon, Bernois.

PROMESSE DE MARIAGE

Matthey-de-l'Endroit, Henri Louis, conducteur-typographe, Neuchâtelois et Kernen, Marie-Louise, Bernoise.

MARIAGE CIVIL

Ferner, Roger-Ernest, industriel, Neuchâtelois et Utz, Karoline-Emilie, Wurtembergeoise.

PANEX
(Vaud)
Séjour agréable, vue, cuisine connue, confort, prix modéré. — **Pension YERSIN-JAQUEROD.** Tél. **45.07.** JH-35255-L 8012

Mesdames.....
Désirez-vous une chic coiffure? Alors confiez ce soin au Salon «ALEX», Serre 95 (au-dessus de la Métropole). Un travail rapide, consciencieux et... des prix raisonnables. 8115

A La Fourmi
1er Mars 5
un beau choix de
ROBES 8140
soyeuses, jolies à fr. **7.50** grand numéro
Bas fr. 1.75, 2.50
tout soie fr. 2.95
GRANDJEAN-SALOMON

Jeune fille
de toute confiance **est demandée** comme aide au ménage et au restaurant. Vie de famille assurée. **S'ad. au bur. de l'«Impartial».** 8119

Magasin de la ville, **demande** comme
apprentie-vendeuse
jeune fille intelligente, possédant une belle écriture, de préférence ayant fait une année d'allemand. — Offres écrites sous chiffre **J. M. 8109**, au bureau de l'Impartial. 8109

Situation
Fabrique suisse céderait à jeune Monsieur décidé à faire des affaires, la vente exclusive de ses nouveautés ménagères brevetées, de succès prouvés. Affaire d'avenir, stable et facile à diriger avec l'appui d'un organisateur expérimenté. Capital nécessaire fr. 1.500.—. — Offres sérieuses, avec photo, à **Case Gare 295, Lausanne.** JH 52106 C 8131

Polisseur-Lapideur
Ouvrier très qualifié dans le polissage, lapidage de boîtes métal, **trouverait emploi** immédiat dans Fabrique de Boîtes du Jura-Nord. — Faire offres sous chiffre **P 3688 J.**, à **Publicitas, St-Imier.** P-3688-J 8132

Bonne place demandée pour
jeune fille sérieuse
16 ans, sortant de l'école, où elle aurait l'occasion de s'occuper de travaux de ménage et se perfectionner dans la langue française. Prière d'écrire à M. **A. Bolliger, Kirchberg** (Berne), Ersigenstrasse. 8136

Lapideur
On demande de suite, 1 bon lapideur pour boîtes métal. Travail suivi. — Offres sous chiffre **M. F. 8141**, au bureau de l'Impartial 8141

Commerce de Bonneterie
à remettre à Lausanne, sur bon passage, bonne clientèle, cause de maladie. - Offres à **M. Bloch, Av. France 21, Lausanne.** 8142

BANQUE FÉDÉRALE S. A.
CAPITAL ET RESERVES Fr. 130.000.000.—
LA CHAUX-DE-FONDS
Nous émettons actuellement au pair, des 7943
BONS DE DÉPOT
3 3/4 % à 3 et à 4 ans
4 % à 5 ans
titres nominatifs ou au porteur, munis de coupons semestriels.

CONCASSEUSE PERRET-MICHELIN
Téléphone 22.773 ou 21.191 La Chaux-de-Fonds
BEAU GRAVIER, toutes grandeurs, sec et sans poussière spécial pour Béton et Macadam goudronné. **BELLE GROISE** et **GRAVIER** pour cours et jardins. **SABLE MOLLASSIQUE (MERGEL)** pour tennis et places de jeux. **TERRE VEGETALE. BALLAST PIERRES A TROUS POUR ROCAILLES. SABLE** et **SABLE FIN. PIERRE A BATIR.** 5650

Clinique des Plumes réservoir. Bon fonctionnement rétabli au 1524
PALAIS DES PLUMES RÉSERVOIR Librairie Ville
La Maison spécialisée dans l'achat, la vente, les réparations des Plumes réservoir.

Cigares d'une qualité incomparable

FAITES...
REVISER ET GRAISSER... VOTRE CHAUDIÈRE DE CHAUFFAGE CENTRAL PAR LA
CALORIE
SERRE 66 LA CHAUX-DE-FONDS TÉL. 21.811
VOUS PROLONGEREZ LA DURÉE DE VOTRE INSTALLATION ET VOUS ECONOMISEREZ DU COMBUSTIBLE

Fabrique et outillage à vendre
A vendre de gré à gré, avec terrain en nature de jardin, **un bâtiment** à l'usage d'atelier et logements, très bien situé et bien installé et tout **l'outillage d'une fabrique de fraises:** moteurs, machines diverses à scier les métaux, à surfacer, à tourner, à tailler, à percer, à décolleter, à tremper; tours d'établi, de mécanicien, presse 15 tonnes, transmissions, pieds d'établis et outillages divers. — Pour tous renseignements, s'adresser **Etude G. ETTER, notaire, rue Purry 8, Neuchâtel,** auquel les offres doivent parvenir avant le 2 juin 1933. P2198N 8130

A remettre
pour cause de santé 8129
un magasin de soieries, velours
établi depuis 15 ans, avantageusement connu, bien situé sur grand passage. Conviendrait aussi pour dame. Conditions intéressantes, payement comptant. — Offres sous chiffre **P. 2885 C.**, à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.**

L'IMPARTIAL. — Prix du numéro 10 cent.

A louer
pour époque à convenir
Serre 7, 1er étage ouest de trois chambres, cuisine, corridor. 7773
Paix 13, rez-de-chaussée ouest de 4 chambres, cuisine, corridor. 7774
F.-Courvoisier 36a, 2me étage ouest, de 3 chambres, cuisine. 7775
Terreaux 9, pignon Est, de 2 chambres, cuisine. 7776
Fleurs 3, 2me étage Sud, de 3 chambres, cuisine, corridor. 7777
Grenier 24, Petit local industriel bien éclairé. 7778
Progrès 18, 2me étage de trois chambres et cuisine. 7779
Fleurs 12, 2me étage, 3 chambres, cuisine. 7780
F.-Courvoisier 53, 1er étage de 3 chambres cuisine, w.-c. int., chauffé. 7781
Granges 14, 3me étage Sud, de 3 chambres, cuisine, corridor. 7782
Balance 10, 3me étage Sud, de 4 chambres, cuisine, corridor. 7783
Puits 5, rez-de-chaussée Est, de 3 chamb., cuisine. 7784
Fleurs 7, 2me étage gauche, d'une chambre, cuisine. 7785
Granges 11, rez-de-chaussée Sud, de 2 chambres, cuisine. 7786
S'adr. à M. **René Bolliger**, gérant, rue Fritz-Courvoisier 9.

A louer
pour le 31 Octobre 1933, **rue du Parc 31**, 2me étage, 4 chambres, corridor, cuisine, chambre de bains installée, chauffage central. S'adr. à M. **A. Jeanmonod**, gérant, rue du Parc 23. 8103

A louer
pour de suite ou époque à convenir, **rue de l'Hôtel-de-Ville 7b**, 1er étage, d'une chambre et cuisine, remis à neuf. 8102
S'adresser à **M. A. Jeanmonod**, gérant, rue du Parc 23.

A louer
pour fin octobre 1933, beau 2me étage de 3 chambres, chambre de bains non installée, chauffage central et toutes dépendances. Maison d'ordre, en plein soleil. — S'adresser rue du Rocher 20, au 2me étage à gauche, entre 13 et 14 heures et après 17 heures. 7196

A louer
pour tout de suite ou époque à convenir, à l'ouest de la ville, joli **appartement** de 2 chambres, cuisine et toutes dépendances. Conviendrait aussi pour bureau ou atelier. Prix modéré. — S'ad. à M. **J. Perret**, rue de la Paix 109. 7350

On cherche 8105
EPICERIE
à reprendre à La Chaux-de-Fonds. — Faire offres sous chiffre **A. G. 8105**, au bureau de l'Impartial.

Tabacs, Cigares, Journaux 8113
A remettre, à Lausanne, centre, Magasin bien achalandé, bel agencement, reprise et bail avantageux. Conviendrait à dames. Ecrire **poste restante A. S. T. 1080, Lausanne** (St-François).

Boulangerie-Pâtisserie
Affaire de premier ordre est à vendre ou à remettre pour époque à convenir. Bon passage et excellente clientèle. Intéressant pour preneur actif et solvable. — Offres sous chiffre **B. P. 7606**, au bureau de l'Impartial. 7606

Atelier et bureau
avec ou sans appartement est à louer de suite. Place pour 8 à 10 ouvriers. Chauffage central. Bas prix. — S'adresser au bureau de l'«Impartial». 5273

Petit atelier
rue Numa Droz 102, à louer pour de suite, Fr. **25.-** par mois. — S'adresser à **Gérances & Contentieux S. A.**, rue Léopold-Robert 32 8126

A louer
pour époque à convenir
Puits 18, 2me étage, 3 chambres, cuisine, dépendances. 7719
Industrie 30, logements 3 chambres, cuisine, dépendances. 7720
Puits 29, pignon de 2 chambres cuisine, dépendances. 7721
Ronde 20, pignon 2 chambres, cuisine, dépendances. 7722
Terreaux 14, 1er étage vent, trois chambres, cuisine, dépendances. 7723
30 juin 1933:
Puits 18, rez-de-chaussée vent, 2 chambres, cuisine, dépendances. 7724
31 octobre 1933:
Numa-Droz 12, joli 1er étage, 3 chambres, cuisine, dépendances, terrasse. 7725
Collège 23, 2me étage vent, remis à neuf, 3 chambres, cuisine, dépendances et 2 alcôves. 7726
Terreaux 14, 2me étage, 3 chambres, cuisine, dépendances 7727
Puits 29, 1er étage, 3 chambres, cuisine, corridor éclairé dépendances. 7728
S'adr. à M. **Marc Humbert**, gérant, rue Numa-Droz 91.

A louer
pour époque à convenir
Temple-Allemand 17, rez-de-chaussée de 3 chambres, cuisine, corridor. 7771
Terreaux 4a, 2me étage Est, de 3 chambres, cuisine, corridor, w.-c. intérieurs. 7762
Fleurs 5, 3me étage Est de 2 chambres, cuisine. 7763
Charrière 16, 2me étage de 2 chambres, cuisine 7764
Grenier 24, 1er étage droite de 2 chambres, cuisine. 7765
Fritz-Courvoisier 22, 1er étage ouest de 4 chambres, cuisine. 7766
Locle 17, rez-de-chaussée de 3 chambres, cuisine, corridor, tout confort moderne. 7767
Fleurs 13, 1er étage Est, de 3 chambres, cuisine, corridor 4096
Fritz-Courvoisier 24, 1er étage gauche de 2 chambres, cuisine. 7769
Fleurs 12, rez-de-chaussée de 3 chambres, cuisine. 7770
Balance 10, 2me étage droite de 5 chambres, cuisine, corridor. 7771
Gibraltar 5a, beau garage. 7772
S'adr. à M. **René Bolliger**, gérant, rue Fritz-Courvoisier 9.

OCCASIONS!
A vendre
Fourgonnette „Chrysler"
6 cylindres, neuve, à un prix très avantageux
Cabriolet „Pontiac"
6 cyl. Bas prix.
S'adresser au Magasin
W. SANTSCHY
Place de la Gare
Téléphone **21.857.** 7935

On demande à louer
pour le 30 Avril 1934 ou époque à convenir, dans quartier tranquille de la ville, soit: petite maison familiale, ou logement de 4 pièces, dont une si possible indépendante, ou encore 1 logement de 3 pièces et un de 1 ou 2 pièces sur le même palier, pouvant servir d'atelier pour petite industrie. Jardin désiré. - Offres avec prix sous chiffre **P T 8106**, au bureau de l'Impartial. 8106

Bon petit Commerce d'épicerie et primeurs
avec appartement de 3 pièces au soleil, situé au centre, **est à remettre** pour le 31 octobre 1933 ou date à convenir. — Offre sous chiffre **A. M. 7188** au bureau de l'IMPARTIAL. 7188

PIANOS
à vendre ou à louer. Prix avantageux. 8110
WITSCHI-BENGUEREL
rue Léopold-Robert 22

Echange
1 radio-gramo et 1 radio, 1res marques américaines, vendus avec fort rabais. Eventuellement paiement partie en marchandise. — Offres sous chiffre **E. V. 7674** au bureau de l'Impartial. 7674

Achetons Montres 5 1/4
plaqué et or, cylindre et ancre, d'occasion. Payement comptant — Faire offres à **M. BENZI,** Hôtel de France. 8120

Qui prêterait Frs 15.000.—
pour bon commerce. Bonnes garanties. — Ecrire sous chiffre **P B 8125** au bureau de l'Impartial.

A louer pour atelier ou entrepôt, le sous-sol rue du Stand 12. — S'adresser au 1er étage 8114

A vendre, 2 grandes portes d'entrée, en chêne, ainsi que 4 portes vitrées. — S'adresser au Café des Voyageurs, rue Léopold-Robert 86. 8096

A vendre un side-car pouvant s'adapter à toute moto. — S'adresser a M. André Boillod, Clos-aux-Veaux 2, sur Le Locle. 8133

Commissionnaire. Garçon de 12 à 14 ans, trouverait place entre les heures d'école. 8122
S'adr. au bur. de l'«Impartial»

Logement, comprenant: vaste vestibule, 2 grandes chambres, 2 plus petites, balcon, grande cuisine, chauffage central, jardins d'agrément et potager, sera à louer, à personnes tranquilles, chez M. Henri Wille, Le Point-du-Jour. 8121

A louer, quartier de l'Abeille, dans maison d'ordre, à personnes tranquilles, appartements de 4 chambres et 2 alcôves, 75 et 80 fr. — Offres écrites sous chiffre **A. B. 8104**, au Bureau de l'Impartial. 8104

A louer, pour le 31 Octobre, joli pignon de 2 chambres, cuisine et toutes dépendances. — S'ad. chez M. L. Zbinden, rue du Progrès 89, au 3me étage. 8100

Dame seule, cherche à louer pour fin Octobre, logement de 2 pièces au soleil, - S'ad. rue Numa-Droz 45, au pignon. 8097

A vendre, 2 poussettes en bon état, 1 potager à gaz, 3 feux, avec table. Bas prix. — S'ad. Jacob-Brandt 6, au sous-sol. 8116

Perdu, la semaine passée, depuis la Place de l'Ouest à la rue Léopold-Robert, une broche en or avec scarabée vert au centre. - La rapporter, contre bonne récompense, au Bureau de l'Huilerie L'Eoi, Envers 16. 8123

Petit char à pont. La personne qui a pris soin d'un petit char à pont, samedi, sur la Place du Marché, est priée de le ramener contre récompense, rue de la Ronde 31. 8020

Cartes de condoléances Deuil
IMPRIMERIE COURVOISIER

Madame Mathilde Sémon-Favre-Bulle, au Brassus;
Monsieur et Madame William Sémon et leurs enfants, au Brassus;
Monsieur et Madame Maurice Sémon, à Genève;
La famille de feu Aurèle Sémon, à La Chaux-de-Fonds, Dayton (Etats-Unis), Porrentruy et Berne;
La famille Favre-Bulle, à Genève et Vienne,
ainsi que les familles alliées, à La Chaux-de-Fonds, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances, du décès de

Monsieur Emile Sémon
Fabricant au Brassus
enlevé à leur tendre affection, après une pénible maladie, dans sa 61me année.

L'incinération aura lieu à **Lausanne**. Crématoire de Montoie, le **Jeudi 18 Mai 1933**, à 16 h. 45.
Culte au Brassus, le Jeudi 18 Mai, à 14 heures. P-2896-C 8128
Cet avis tient lieu de faire-part.
Le Brassus, le 15 Mai 1933.

La famille de feu **Monsieur Edouard WEBER,** très touchée des nombreuses marques de sympathie reçues pendant ces jours de deuil, adresse à ses amis et connaissances ces remerciements bien sincères. 8112
La Chaux-de-Fonds, le 15 mai 1933.

Mon âme bénit l'Eternel et n'oublie aucun de ses bienfaits *Psaume CXIII, v. 2.*
Repose en paix.

Monsieur Albert Benoit, aux Planchettes,
Monsieur et Madame James Benoit-Nussbaum et leur enfant, à la Sombaille,
Monsieur et Madame Albert Benoit-Stauffer et leurs enfants, Les Joux-Derrière,
ainsi que toutes les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances, du décès de leur chère épouse, maman, belle-maman, grand' maman, sœur, belle-sœur, tante et parente,

Madame Albert BENOIT-BOREL
enlevée à leur tendre affection, mardi 16, à 2 h. 30, après une longue maladie, supportée avec courage.
Les Planchettes, le 13 mai 1933.
L'ensevelissement, SANS SUITE, aura lieu **jeudi 18 courant**, à 14 heures.
Domicile mortuaire: **Les Jeanmaires 27.** 8117
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

DERNIÈRE HEURE

Un message du président Roosevelt

en faveur du désarmement et pour empêcher une catastrophe

WASHINGTON, 17. — *Immédiatement après son entretien avec M. Schacht le président Roosevelt a décidé d'adresser un message aux chefs des nations du monde. Dès qu'il eut pris connaissance, par l'envoyé d'Allemagne, de la politique de son pays, M. Roosevelt fut convaincu de la nécessité d'intervenir pour essayer de prévenir une nouvelle catastrophe européenne.*

Le message est adressé aux pays invités à la Conférence économique de Londres et souligne l'importance des deux grandes conférences mondiales, qui cherchent à sauver la planète du chaos.

Le président Roosevelt qui se rend compte des conséquences fâcheuses qu'aurait devant l'opinion publique l'échec avoué des négociations de Genève voudrait que toutes les nations du monde signent un pacte solennel et définitif de non agression qu'elles reconnaissent solennellement les obligations qu'elles ont contractées de limiter et de réduire leurs armements et que ces conditions soient fidèlement observées par toutes les puissances signataires ; qu'elles conviennent individuellement de n'envoyer aucune force armée de quelque nature que ce soit au-delà de leurs frontières

Après avoir motivé ses raisons le président des Etats-Unis traite des moyens envisagés pour réduire les armements soit quatre mesures pratiques et simultanées.

L'initiative du Président Roosevelt bien accueillie

En Angleterre et en Allemagne, l'initiative du président des Etats-Unis a eu un écho sympathique. On estime qu'elle détend un peu la situation, singulièrement menaçante ces jours-ci et qui rappelait la fin de juillet 1914. Elle signifie peut-être un commencement de renonciation à l'isolement dans lequel les Etats-Unis ont vécu depuis la fin de la guerre. A ce titre, et en attendant qu'on l'étudie à fond, on la considère comme un geste courageux et prometteur d'un apaisement universel et bienfaisant.

La déclaration Roosevelt, très commantée à Genève, y a produit le meilleur effet.

M. Lloyd George n'a pas volé

son surnom de «Versatile lutin». — Le voici qui justifie la politique allemande

SCARBOROUGH (Yorkshire), 17. — *M. Lloyd George, dans un discours sur le chômage, prononcé devant les militantes libérales de Scarborough, a fait des déclarations qui constituent sinon un plaidoyer, du moins une justification de la politique allemande.*

Deux ans après la création de la S. d. N., a dit l'ancien premier ministre l'Allemagne avait désarmé jusqu'à la limite minimum prévue par le Traité de Versailles. Qu'ont fait les autres signataires du Traité, ses auteurs qui avaient forcé le Reich à le signer ? Non seulement, ils n'ont pas rempli leur engagement de désarmer, mais ils ont accru leurs armements.

Ce fut un discours très maladroit que celui de lord Hailsham à la Chambre des lords. Il a parlé de sanctions contre l'Allemagne. Les sanctions impliquent la guerre ; elles l'entraînent. Lord Hailsham a prononcé ce discours sans demander l'avis du premier ministre, du ministre des affaires étrangères et de M. Baldwin. C'est là une action monstrueuse.

Nous commençons à pousser les Allemands à l'exaspération par une injustice, puis nous faisons état de cette exaspération pour ne pas redresser les torts. Ce n'est pas là le «fair play britannique».

Terrible explosion à Rotterdam

18 victimes

PARIS, 17. — *On mande de la Haye au «Petit Parisien» : Une terrible explosion s'est produite à Rotterdam dans une usine de produits chimiques. La déflagration fut si violente que les vitres des immeubles, situés à une assez grande distance, furent brisées. Un incendie consécutif à l'explosion a complètement détruit la fabrique. Il y a 18 blessés, dont plusieurs grièvement.*

Les Japonais menacent Pékin

PEKIN, 17. — *L'offensive japonaise fait de rapides progrès. La ville de Pékin est calme bien que les trains partant pour le sud soient bondés de familles chinoises qui fuient la ville.*

Plusieurs villages devant Pékin ont été déjà évacués.

Le pape va franchir la frontière du Vatican

CITE DU VATICAN, 17. — L'«Osservatore Romano» annonce officiellement que le pape franchira la frontière du Vatican le jour de l'Ascension, pour se rendre à la Basilique de St-Jean-de-Latran, afin d'y célébrer la messe pontificale. Cette sortie constitue la reprise d'une tradition à laquelle le Saint-Siège avait renoncé depuis 1870.

Un message du président Roosevelt

Les Japonais marchent sur Pékin

En Suisse: Dépositions catégoriques au procès Nicole

Le discours de Hitler au Reichstag sera radiodiffusé

BERLIN, 17. — Le discours que prononcera le chancelier sera radiodiffusé entre 15 et 16 heures par toutes les stations allemandes. Des plaques permettront à toutes les stations allemandes de reproduire ce discours vers 20 heures.

En Suisse

Le radio et la politique

BERNE, 17. — Ainsi qu'on l'avait annoncé, le Conseil fédéral, dans sa séance de mardi, a examiné le problème de la propagande politique par radio. Il a estimé que, comme par le passé, il convenait que les postes radiophoniques suisses se tiennent éloignés autant que possible de la politique. Toutefois, à la veille de votations fédérales importantes, les postes suisses d'émission seront autorisés à diffuser, sous forme de conférences, le point de vue des partisans et des adversaires du projet soumis à la votation. Ainsi, la semaine précédant le scrutin, un exposé en faveur du projet et un contre seront radiodiffusés. Ce mode de procéder sera appliqué, pour la prochaine votation fédérale, c'est-à-dire celle ayant trait à l'adaptation des traitements et salaires du personnel fédéral.

Le procès Nicole à Genève

L'audience de mardi après-midi

GENEVE, 17. (Sp.). — *Au cours de l'audience de mardi après-midi, on a entendu dans le procès Nicole et consorts de nombreux témoins sur les incidents tragiques qui se sont passés aux environs de la Salle communale de Plainpalais et du Palais des Expositions. Le lieutenant Bucheli, fonctionnaire aux douanes, a déclaré entre autres que les soldats avaient été attaqués avec méthode par les manifestants et qu'il avait été étonné de voir les recrues ne pas se défendre plus rapidement avec énergie. Un autre fonctionnaire des douanes, M. Widmer, a parlé du discours de Nicole devant la Salle communale de Plainpalais. Il a entre autres souligné cette phrase révolutionnaire : « S'il coule du sang, il retombera sur la tête du gouvernement.» Cette même phrase a été également soulignée par un autre témoin, M. Joseph Valentin, qui ne connaissait pas l'orateur.*

Les témoins entendus ont tous affirmé que les soldats avaient été frappés avec violence, qu'ils avaient été désarmés, que leurs fusils avaient été brisés. M. Widmer a entendu distinctement les signaux avant le commencement du feu. Il a même cherché a protéger un soldat attaqué par la foule et a reçu des coups de pied et des coups de poing. Un gendarme est venu affirmer que Nicole avait incité la foule à forcer le barrage et que cinq minutes après le barrage avait été rompu ; lui-même avait été jeté à terre et avait reçu d'un manifestant un coup de pied à la tête. Un capitaine des pompiers, qui était chargé de défendre la salle communale en cas d'attaque en se servant des hydrants, a entendu nettement un coup de feu tiré d'un toit. Ce capitaine des pompiers est M. Demierre. Deux autres témoins, MM. Stucki et Troesch, ont entendu Nicole demander à la foule qui se pressait autour de lui de tenir la rue et de la bien tenir.

Quelques dépositions intéressantes

Il vaut la peine de revenir sur certaines dépositions faites mardi par des témoins particulièrement catégoriques. Autant on se trouvait lundi en présence de réticences et de circonlocutions évasives, cherchant à élucider les responsabilités de Nicole, autant on a recueilli mardi de précisions édifiantes sur le rôle de l'excitateur et de l'organisateur des désordres.

Glânons quelques instantanés d'audience dans le cours des interrogatoires :

«Vive la révolution, vivent les Soviets !»

Le fonctionnaire des douanes, Hans Widmer, a lui aussi entendu le discours de Nicole. Il en a retenu les passages principaux :

Le procureur général. — Dans quels termes s'exprimait-il ?

— Il disait de ne pas «céder la rue» et que «s'il coulait du sang, il retomberait sur le gouvernement». (Sensation.)

Le procureur général ne laisse pas échapper cette déclaration qui va, on s'en doute, former le centre de son réquisitoire.

— J'ai entendu un manifestant dans la rue de Carouge qui incitait à la révolution.

— Vous rappelez-vous les termes qu'il employait ?

— C'était un jeune homme qui criait: «Vive la révolution ! Vivent les Soviets ! C'est le moment de la révolution ! »

Visions d'émeute

M. Widmer expose ainsi ce qu'il sait de la ruée vers le boulevard du Pont-d'Arve et des événements qui s'ensuivirent.

— A un moment donné, dit-il, j'ai vu les manifestants qui tournaient autour de Nicole pour s'en aller ensuite vers le boulevard du Pont-d'Arve. J'ai cru que c'était fini. Arrivé à l'angle du boulevard du Pont-d'Arve, nous avons vu les soldats. Il y avait là un major et un soldat trompette. J'ai entendu un avertissement du major à la foule, avertissement demandant aux gens de rentrer et de céder la place. Il lui a été répondu par les hurlements des civils. J'ai vu son casque voler en l'air. Ensuite, la foule s'est dirigée contre la première section qui venait du boulevard du Pont-d'Arve et j'ai tout de suite remarqué que, par petits groupes, les civils attaquaient les soldats. Ils les désarmaient. J'avais l'impression que c'était une tactique préparée. C'était toujours à deux ou à trois qu'ils tombaient sur un homme. Ils attrapaient le fusil, le tournaient dans les mains du soldat pour qu'il lâche l'arme. Aussitôt qu'ils s'étaient saisis du fusil, ils le brisaient sur le bord du trottoir.

— Est-ce que les soldats résistaient ?

— Oui.

— Qu'avez-vous vu ?

— J'ai vu plusieurs recrues frappées. J'ai vu un civil qui frappait avec une matraque. J'ai vu les soldats par terre et frappés avec des fusils qu'on leur avait arrachés. J'ai vu un officier et un lieutenant frappés par la foule ; ils n'avaient plus d'armes, plus de casques et ils étaient couverts de sang. J'ai entendu crier certains civils qui disaient aux soldats de tirer sur les chefs et de ne pas tirer sur la foule. A la hauteur de la poste, j'ai vu charger. Puis les soldats se sont retirés vers le Palais des expositions, poursuivis par la foule. Quand la troupe s'est trouvée devant le Palais des expositions, la troupe s'est formée en demi-cercle et j'ai aussi aperçu à ce moment les baïonnettes au canon, ce que je n'avais pas remarqué auparavant. J'ai attendu ensuite que les soldats se fussent éloignés d'une quarantaine de mètres, puis a retenti le mot « Chargez ! » Il y eut alors le premier signal d'alarme. J'ai pensé que ça tournait mal et je me suis retiré vers le boulevard Carl-Vogt, à l'angle du Palais des expositions. A une dizaine de mètres, j'ai entendu le second signal.

— Vous avez donc entendu deux signaux ?

Le témoin poursuit son récit :

— C'est alors que j'ai entendu la foule crier: « On tire à blanc ! » En me retournant j'ai vu la foule s'en aller et j'ai entendu les hurlements des blessés.

Me Gabrielli encaisse...

Me Gabrielli est le plus petit (de taille) de tous les avocats de la défense. Il représente cependant le plus grand (au figuré) d'entre eux : Me de Moro Giafferi. Aussi essaie-t-il fréquemment de se hausser à ce niveau. Comme le président donne lecture du règlement de service de la troupe pour l'usage des armes: «Les soldats avaient non seulement le droit, mais le devoir de se défendre».

Me Gabrielli. — Après sommation.

Le président, avec hauteur. — Vous n'avez pas à discuter un règlement de service d'une troupe suisse.

Le président appuie sur le mot suisse.

Aussi vertement remis en place l'avocat parisien n'insiste pas.

Propagande dans les couloirs

A la sortie, Me Dicker attrape au passage Géo London, l'envoyé du « Journal », de Paris, et avec forces gestes lui explique que le président a déclaré, a avoué que la troupe avait tiré pour le prestige de l'armée, écrit notre confrère « La Suisse ».

Géo London écoute avec une déférence non exempte d'ironie les explications de ce maître du barreau genevois à l'accent si étrange.

Le fait est que dans ses comptes-rendus du procès, le grand journaliste parisien ne témoigne d'aucune affection particulière pour la «manière» du défenseur de Nicole faisant des incursions dans la vie privée des témoins.

Propos cyniques

L'un des témoins a rapporté ces cyniques propos: lorsque les premiers soldats assaillis se retiraient ensanglantés, les armes brisées, un des meneurs s'écria: «Quel dommage que Nicole ne soit pas là pour voir cela. » A quoi son camarade répondit : « On fera bien sans lui ! »

Me Loewer intervient

Tronchet avait crié au moment où Nicole excitait la foule et parlait de révolution : « Les socialistes et communistes ne font qu'un ! » Un curieux incident s'élève lorsque le témoin Stucki rapporte ce propos.

Me Gabrielli pose au témoin une question pour le moins inattendue :

— Connaissez-vous les opinions de Tronchet ?

Me Loewer, à l'autre bout de la table des avocats, s'exclame :

— Pourquoi poser une question là-dessus ? Nous ne sommes pas ici pour délit d'opinion !

Me Gabrielli entame une riposte, puis laisse tomber cet argument :

— Nous plaiderons.

Chronique jurassienne

A Courtelary. — Décès de la doyenne du village.

De notre correspondant de Saint-Imier :

C'est une assistance particulièrement nombreuse et recueillie qui a tenu a rendre hier après-midi au chef-lieu, les derniers honneurs, à Madame Caroline Steiger, l'aimable doyenne du village, décédée vendredi matin à l'âge de 88 ans.

Très connue et aimée dans la localité la maman Steiger ne comptait que des amis et les deuils successifs qui étaient venus assombrir les dernières années de sa féconde existence lui avaient valu, de la part du cercle étendu de ses connaissances une sympathie d'autant plus chaude, sympathie que l'on manifesta ensuite à sa famille éplorée, en ces jours de deuil.

Nous présentons, à sa famille si douloureusement éprouvée, l'expression de notre vive sym-

La Chaux-de-Fonds

Une auto retournée sur la route.

Mardi soir à 23 heures le gendarme du Noirmont informait le bureau de police qu'on avait découvert entre le Noirmont et le Boechet une automobile chaux-de-fonnière retournée sur le bord de la route. Malgré les investigations faites aussitôt, on n'a pas retrouvé la trace des occupants. Dans la voiture se trouvaient un chapeau noir, une casquette et des papiers. Il s'agit certainement, nous dit-on, d'un accident de route sans gravité, n'ayant occasionné que des dégâts matériels.

Une farce stupide.

Avant l'entrée en gare de la Corbatière, le mécanicien du Ponts-Sagne remarquait, hier à sept heures, un tas de « dare » qui obstruait la voie. Il stoppa et l'on procéda à l'enlèvement de l'obstacle. C'est alors que l'on remarqua que la « dare » masquait un gros plateau de bois, capable de faire dérailler le train. Les auteurs de cette farce ne peuvent pas se vanter de posséder une imagination spirituelle.

Il n'y a guère qu'une chose au monde d'aussi triste qu'une fabrique vide.

C'est un hôtel vide.

Quand on se souvient de l'animation qui régnait il y a quelques années encore sur la Riviera vaudoise, du va et vient des visiteurs, des promeneurs, des salles pleines, et qu'on passe maintenant devant les grands hôtels silencieux, les halls déserts, les jardins merveilleux où l'on distingue des personnages qui ressemblent à des âmes errantes lassées de leur solitude, on ne peut se retenir d'éprouver un serrement de coeur.

Et pourtant ce coin de pays continue d'être un des plus beaux de la terre et des plus accueillants du monde.

Il n'a pas cessé d'unir au climat le plus doux, la merveilleuse douceur des sites et le confort le plus appréciable. Et il y en a pour toutes les bourses, pour tous les prix.

Ce n'est donc pas que les raisons d'aimer la sympathique Riviera vaudoise — où bien des Chaux-de-Fonniers ont élu domicile après une vie de labeur bien remplie — aient cessé.

Mais ce qui a cessé, hélas ! un peu partout et dans toutes les classes, ce sont les moyens.

Il faut attendre que la crise ait fini de traîner sur le monde son cortège de misères et de ruines pour que l'industrie hôtelière se ranime ; pour que tout l'appareil perfectionné de la station de tourisme et de repos renaisse ; pour que la vie et l'activité d'autrefois se réinstallent dans ces « fabriques » de délassement où l'on chôme aussi d'une manière terrible.

Horlogerie, hôtellerie! Deux industries qui autrefois se tendaient la main, complétaient leur activité, en bénéficiaient ensemble... et qui aujourd'hui pâtissent dans le même marasme des conséquences déchaînées par la guerre.

Ah ! si, en 1914, au lieu d'aller passer en revue des militaires à Sérajewo, le prince héritier d'Autriche était venu passer 15 jours à Montreux !

Le père Piquerez.

Le temps probable

Situation troublée. Augmentation de la nébulosité.